



Du voisinage à l'insertion, étude des relations entre prieuré et château dans la moitié nord de la France (XI^e-XIII^e siècle)

PHILIPPE RACINET*

* Professeur d'histoire
médiévale à l'université
de Picardie.

La totale connivence entre le monde seigneurial et le monde monastique est illustrée de manière particulièrement évidente par la relation entre le château et le prieuré. Quand cette relation est topographique, elle peut être de proximité, d'insertion (prieuré dans le château), ou d'absorption : le château absorbe le prieuré ou, plus souvent, le prieuré prend la place du château, qui va s'installer plus loin. Ces relations topographiques sont souvent des situations héritées, le prieuré prenant la place d'une chapelle castrale ou d'une ancienne collégiale.

La société des XI^e-XIII^e siècles, que l'on nomme commodément féodale, est une forme d'organisation socio-politique stable en partie dominée par l'aristocratie laïque. Issu de cette dernière, le monde des moines est bien entendu particulier, tant dans la manière de penser que dans celle d'agir. Mais l'intensité des rapports entre ces deux groupes est tellement forte que l'on peut s'interroger sur l'ampleur de la spécificité monastique. Ces relations s'exercent à la fois dans le domaine social au sens large, c'est-à-dire de l'univers psychologique aux mécanismes économiques, et dans le domaine politique, dans le sens des structures de commandement de la société.

L'image offerte par les grandes congrégations bénédictines comme Cluny est très différente selon que l'on se place du côté de l'abbaye et de ses monastères les plus importants ou du côté des innombrables prieurés. L'abbaye, seigneur, est protégée par toute une série de châteaux dont le plus célèbre est celui de Lourdon. Les moines de La Charité-sur-Loire ont également leur forteresse à Dompierre-sur-Nièvre, dont le rôle stratégique et militaire est bien révélé pendant la guerre de Cent Ans. En cela, Cluny est un pouvoir aristocratique car

*Page de gauche : prieuré
de Céton, (cl. Bélénos.)*

elle dispose des mêmes éléments de domination et de protection. Mais une autre vision se dégage de l'implantation des nombreux prieurés petits ou moyens de la congrégation clunisienne laquelle, par le biais de ces maisons, est aussi tributaire du monde aristocratique laïque.

La création d'un prieuré répond à des nécessités diverses, tant pour les moines que pour les laïcs : spirituelles (assurer les messes, s'occuper des inhumations et des anniversaires), religieuses (prendre en main certaines paroisses), sociales (attirer et encadrer les populations), économiques (mettre en valeur des terres, mettre en place des infrastructures)... Ces éléments sont autant de motivations pour les fondateurs et les donateurs.

M. Maguin a montré pour le diocèse de Toul que la progression de Cluny fut provoquée par la noblesse locale et que les princes ne sont intervenus que pour augmenter les biens reçus lors de la donation initiale¹. Les membres de la moyenne aristocratie prévoient, plus souvent que les comtes, l'installation d'une communauté même réduite. Implantés dans les campagnes, les prieurés font partie de leur paysage comme les châteaux et les églises paroissiales.

Les liens féodo-vassaliques sont à coup sûr un facteur important dans le développement d'un prieuré. Tout d'abord, la fondation d'un prieuré ou sa dotation initiale peut être liée à l'émergence ou à la stabilisation de la puissance politique d'une famille seigneuriale. Le prieuré clunisien de Longpont est fondé en 1061 par le second seigneur de Montlhéry, Guy I^{er}, à une époque où il contrôle le Hurepoix et a toute latitude pour rançonner le pays de Paris à Chartres et à Pithiviers². Ensuite, les réseaux de fidélité peuvent créer une dynamique de fondation. Gautier, seigneur d'Aulnay, qui donne à Cluny l'église du lieu peu avant 1095, a assisté son suzerain, le comte Hugues de Dammartin, lors de la fondation du prieuré clunisien de Saint-Leu d'Esserent en 1081³. Enfin, la géographie du développement prioral peut être soumise à des contingences d'ordre politique comme le montrent les relations entre la progression de type « seigneurial » des Capétiens avant 1150 et les créations clunisiennes. Le roi se sert des prieurés du réseau de Saint-Martin-des-Champs, notamment de Gournay qui bénéficie de toute la bienveillance de l'entourage royal, pour renforcer sa présence dans la partie occidentale du comté de Champagne. Il utilise aussi ce réseau dans le nord de son domaine : la collégiale Saint-Léonor de Beaumont, sise dans le château comtal, est confiée à Saint-Martin-des-Champs au moment où le comte Mathieu se réconcilie avec le roi⁴.

1. MAGUIN (Martine), « Les prieurés clunisiens du diocèse de Toul », in : *Annales de l'Est*, 1983-1984, p. 255-286.

2. MARION (Jules), *Le cartulaire du prieuré de Notre-Dame de Longpont*, Lyon : Perrin et Marinet, 1880, n° LI.

3. MULLER (Eugène), *Le prieuré de Saint-Leu d'Esserent : cartulaire*, Pontoise : société historique du Vexin, 1900-1901, 2 vol., n° I.

4. DEPOIN (Joseph), *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, monastère parisien*. Chevetone : abbaye de Ligugé ; Paris : Jouves, 1912-1921. 6 vol. n° 137 (acte daté entre 1107 et 1110).

Ces liens sociaux et politiques très forts entre aristocratie et monachisme ont-ils leur correspondant sur le plan matériel ? Le département de l'Oise regroupe en quasi totalité l'ancien diocèse de Senlis, la majeure partie de celui de Beauvais, une partie des anciens diocèses de Noyon et de Soissons, une petite partie des diocèses médiévaux de Meaux, de Rouen et d'Amiens. Avec 118 établissements pour 693 communes, l'implantation monastique y est dense et s'y organise de la manière suivante : 10 abbayes bénédictines traditionnelles, 11 abbayes cisterciennes, 2 abbayes célestines, 1 chartreuse et 94 prieurés. 39,6 % des monastères sont à côté d'un château. Dans le département de la Somme, sur 74 établissements prioraux, les « prieurés castraux » représentent 3,8 % avec trois maisons (Boves, Domart-en-Ponthieu et Poix-de-Picardie) et les « prieurés péri-castraux » 40,5 %, soit un total de 44,3 %⁵.

Cette réalité topographique contraste avec la pénurie d'informations concernant ce type d'implantation. Sur l'ensemble des notices des chroniques des fouilles concernant les constructions ecclésiastiques et les constructions fortifiées, publiées dans la revue *Archéologie Médiévale* entre 1975 et 2010, les travaux sur des prieurés fortifiés ou associés à un espace castral concernent 11 sites :

- 1980, prieuré castral d'Apremont, dépendance de Saint-Vincent de Metz (com. Châtel-Saint-Germain, Moselle) ;
- 1984, prieuré clunisien castral de Beaumont-sur-Oise (Val d'Oise) ;
- 1989-1990, site de « La Montagne du prieuré » à Locronan (Finistère), « minihi » (lieu d'asile) avec enceinte donnée, vers 1050, à l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé : il s'agit de la réutilisation d'une vaste résidence aristocratique de la fin du IX^e ou du début du X^e siècle ;
- 1989, prieuré clunisien de Nanteuil-le-Haudouin (Oise) ;
- 1989-1994, prieuré de Nottonville, dépendance de Marmoutier (Eure-et-Loir) ;
- 1990, prieuré clunisien de Saint-Leu d'Esserent (Oise) ;
- 1991, prieuré de Beaumont-le Roger, dépendance du Bec-Hellouin (Eure) ;
- 1991-1993, prieuré castral de Domfront, dépendance de Lonlay (Orne) ;
- 1994-1995, château-prieuré de Thouzon (com. Le Thor, Vaucluse, dépendance des bénédictins de Saint-André-de-Villeneuve), apparu au XI^e et fortifié au XIII^e siècle ;
- 2007, prieuré Saint-Pantaléon-de-Laplan (Corrèze), dépendance de La Chaise-Dieu peut-être installée sur un site castral antérieur ;
- 2010, prieuré victorin de Villiers-le-Bel (Val d'Oise).

5. QUILLET (Michaël), *Inventaire des prieurés de la Somme*, Mémoire de maîtrise s. dir. Ph. Racinet et G. Jehel, Université de Picardie, 1996.

Les relations peuvent être :

- topographiques : prieuré dans un château ou château dans un prieuré ;
- hiérarchiques ou politiques : prieuré comme vitrine du château, prieuré contre château ou prieuré voisin d'un château ;
- fonction d'une évolution, dans les cas d'absorption et de réutilisation qui, théoriquement, peuvent fonctionner dans les deux sens (château-prieuré ou prieuré-château).

Ces rapports et leur évolution sont bien entendu conditionnés par la possession du sol, comme le montre le dossier, exceptionnellement bien étoffé, de Château-Gontier⁶. Vers 974-1001, les moines de Saint-Aubin d'Angers reçoivent la *curtis* de Bazouges du comte Foulque Nerra, une moitié tout de suite et l'autre moitié à sa mort. Vers 1007, Foulque établit un château sur la part des moines, qu'il confie à Gontier, un de ses fidèles. Vers 1016, le château est transformé par la construction d'un donjon comtal et confié à un autre chevalier, Renaud. Entre 1036 et 1040, ce dernier obtient des moines le quart de la *curtis* en fief. À la mort de Foulque (1040), son successeur Geoffroy Martel continue à disposer de la part qui devait revenir aux moines, qu'il confie à certains de ses fidèles. Ce n'est qu'entre 1056 et 1060 que les moines la récupèrent, profitant de l'ambiance pré-grégorienne. Ils construisent alors l'église priorale Saint-Jean-Baptiste et des bâtiments pour abriter une communauté. L'importance de cet édifice, de 56 × 23 m, face au château de Renaud et à la seigneurie châtelaine qu'il est en train de mettre en place, constitue une affirmation du pouvoir monastique. À partir de ce moment, les deux entités connaissent un développement concomitant dans une indifférence réciproque quasi-totale.

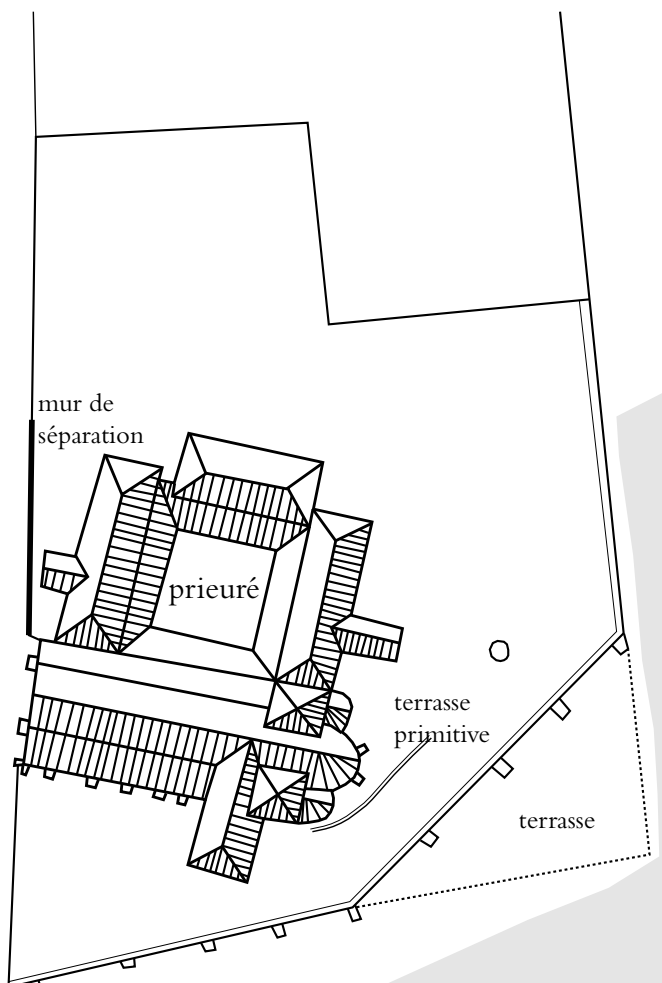
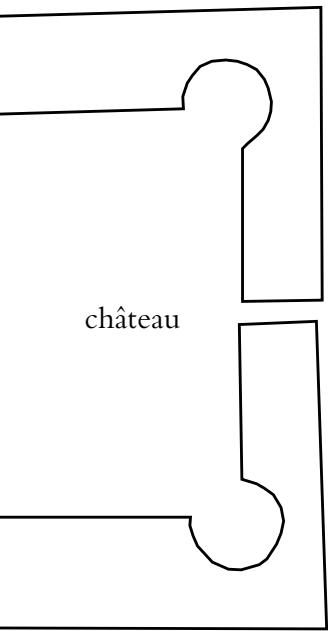
On le voit, tout est question de propriété éminente. Dans ce cas, ce sont les moines qui disposent du *dominium*, suite à la donation initiale. Il convient d'avoir toujours à l'esprit cette réalité fondamentale, même si, la plupart du temps, il est difficile de l'appréhender faute d'une documentation suffisante.

Le voisinage

Le voisinage n'est pas une intégration. L'acte de fondation du prieuré clunisien de Nanteuil-le-Haudouin (Oise) est perdu mais la proximité du château et les relations très serrées qu'entretiennent ses propriétaires avec les moines, tout au long du Moyen Âge, permettent de penser qu'il s'agit d'une « fondation-donation » des seigneurs de Nanteuil, par le biais de l'épiscopat, à la fin du XI^e siècle. Bien que situé à côté d'un important château (fig. 1), ce prieuré a son propre système d'enceinte qui utilise les dénivellations naturelles en les recomposant.

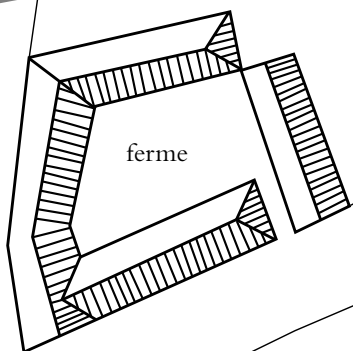
6. LEGROS (Sébastien), « Les prieurés de Château-Gontier et l'établissement d'une seigneurie châtelaine dans le comté d'Anjou (fin X^e-fin XI^e siècle) », in : *Prieurés et société au Moyen Âge, Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 113, année 2006, n^o 3, p. 33-59.

Fig. 1 : plan du prieuré de Nanteuil-le-Haudouin (Oise). (Plan Christian Millet d'après AD Oise, K 80-1264. DAO Ph.R.)

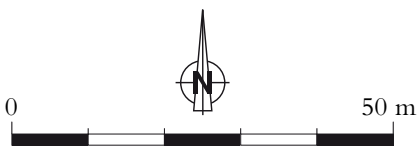


habitat ?

zone inondable



bourg



À l'est, un premier mur de terrasse, situé à 20 m du chevet roman de l'église priorale, a été repoussé d'une vingtaine de mètres lors de la mise en place du chevet gothique (2^e moitié du XIII^e siècle).

Le prieuré de Beaumont-le-Roger (Eure), dépendance du Bec-Hellouin, est établi sous le château sur trois niveaux : le premier étant celui de l'église et des principaux bâtiments claustraux, le second celui des jardins et le troisième, en fond de vallée, celui du porche et des murs de soutènement des terrasses qui fermaient l'enceinte (fig. 2). Nous avons donc un établissement mitoyen d'un château mais avec son propre système d'enceinte, comme à Nanteuil⁷.

7. *Archéologie médiévale*, t. XXI, 1991, p. 301-302.



Fig. 2 : le prieuré de Beaumont-le-Roger (Eure).
(En haut : photo aérienne 2007, ©Géoportail.
En bas : cl. Philippe-Riglet n° 384.)

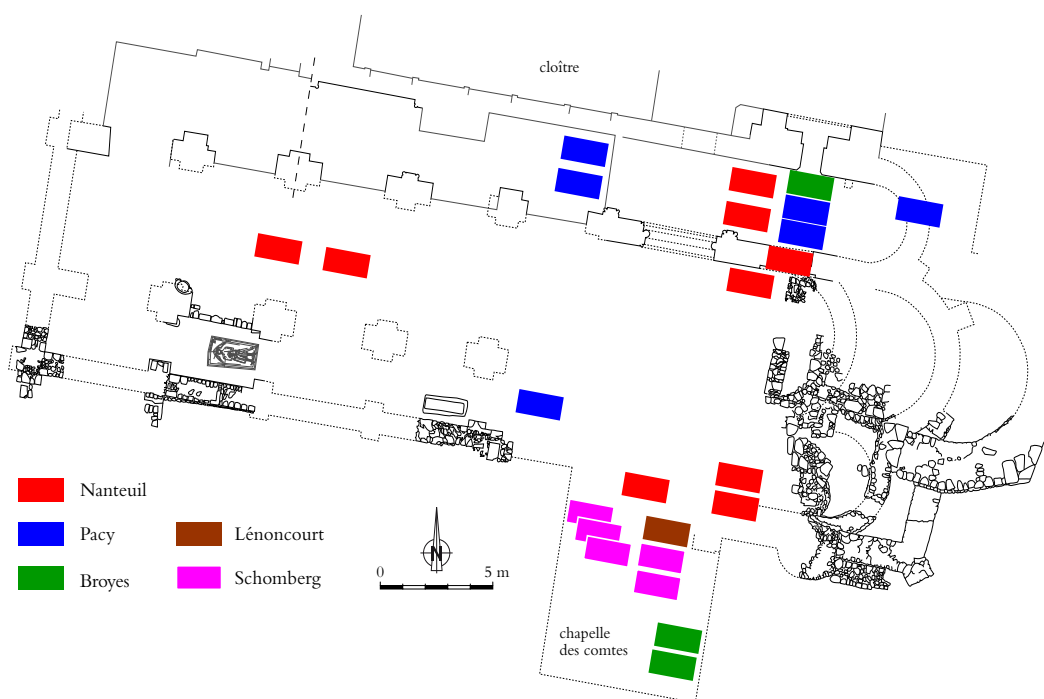
Du voisinage à l'insertion...

Cet environnement peut être contraignant comme le montre l'exemple de Nanteuil (fig. 1). Dès 1135, une paix entre l'abbé de Cluny et Thibaud, seigneur de Nanteuil, prévoit que les fenêtres du château seront murées du côté de la cour des moines et donne au prieuré la faculté d'ouvrir des chemins pour que les religieux puissent aller à leurs granges. Les transformations du château au XIII^e siècle entraînent de nouvelles transactions. En 1229, le prieur donne au seigneur Philippe une pièce de terre située devant la porte de la forteresse en échange de rentes. En 1285, on procède à de nouveaux échanges, probablement en vue de l'agrandissement du château. Enfin, en 1294, le prieur cède la cour du prieuré, contre une terre, au seigneur qui s'engage à construire un haut mur dans cette cour⁸. De même, l'aspect rectangulaire du cloître médiéval est lié à la position du monastère, coincé entre le rebord aménagé de la vallée de la Nonette et le château.

Mais cet environnement peut aussi contribuer au développement architectural. Les relations privilégiées entre les moines clunisiens et les seigneurs de Nanteuil peuvent expliquer certaines évolutions du bâti. L'église priorale a connu deux chevets successifs. Le chevet tripartite (fig. 3) avec deux tours de la fin XI^e-début XII^e siècle est remplacé, dans le dernier tiers du XIII^e siècle, par une abside plus longue se terminant par un mur de chevet hémicirculaire. La construction de ce nouveau chœur est liée aux reliques de saint Babylas que le seigneur de Nanteuil, Philippe II, avait fait ramener de Terre Sainte peu avant sa mort, survenue en 1270. Il les offrit au prieuré dont l'église fut le sanctuaire de la famille de Nanteuil jusqu'au XVI^e siècle.

8. AD Oise, H 2650, f^o 4 v^o, 1 v^o, 20 r^o et 16 v^o.

Fig. 3 : les sépultures des familles seigneuriales de Nanteuil (Oise) dans l'église priorale (Plan Françoise Ligny et Christian Millet. DAO Ph.R.)



9. RACINET (Philippe) (s. dir.), « Un prieuré moyen de l'ordre de Cluny dans l'Oise : Saint-Nicolas d'Acy (XI^e-XVII^e siècle) », in : *Revue Archéologique de Picardie*, n^o1-2, 1991, p. 21-163.

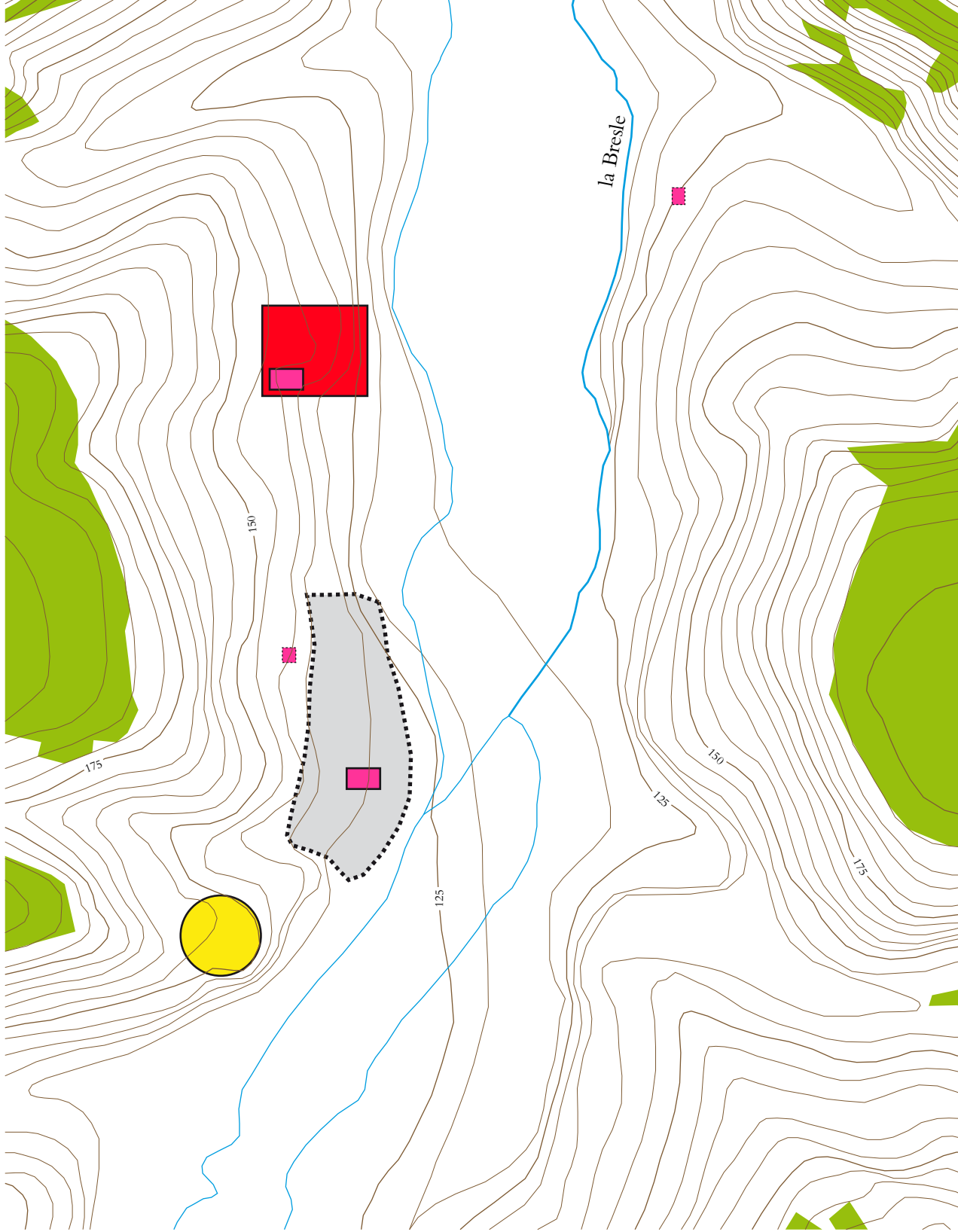
10. PETIT (Bernard), « L'abbaye Saint-Martin d'Auchylès-Aumale », in : *Annuaire des cinq départements de la Normandie, Congrès d'Aumale*, 2010, Caen : Association normande, 2011, p. 83-106.


En effet, les seigneurs de Nanteuil sont inhumés dans l'église priorale entre le XII^e et le XVII^e siècle. Le rôle de sanctuaire résiste donc aux changements dynastiques et s'étend souvent aux branches cadettes (fig. 3). 26 sépultures peuvent être répertoriées par les textes. Si la pratique révélée à Nanteuil n'a rien d'exceptionnelle, elle n'est pas non plus systématique. Ainsi, le prieuré clunisien de Saint-Nicolas d'Acy⁹, situé à une vingtaine de kilomètres, n'a jamais joué un rôle de nécropole familiale.


À Nanteuil, les inhumations seigneuriales, qui s'accompagnent de nombreuses fondations d'anniversaires, relèvent de la pratique religieuse et sociale ordinaire, et appartiennent à un contexte géo-historique précis : la proximité d'une famille seigneuriale fortement ancrée au pays. La sépulture privilégiée dans l'église priorale n'a pas influencé le destin de cette famille ni joué un rôle primordial dans l'évolution du monastère.


À l'inverse, il existe des cas de distanciation, dont les motivations ne sont pas très claires faute de recherches suffisantes, comme le montre le cas d'Auchy (fig. 4). Le monastère est fondé à la fin du X^e siècle par Guérinfroid, premier seigneur normand d'Aumale, en même temps que le château mais sur un autre promontoire, appelé Auchy. Le seigneur y installe 6 chanoines et le dote de terres, de revenus et de dîmes. Durant le XI^e siècle, la collégiale est reconstruite et agrandie par la comtesse Adélaïde, petite-fille de Guérinfroid et sœur de Guillaume le Conquérant. Cette dernière donne la foire de Saint-Martin, ce qui indique un fort développement urbain entre la collégiale et le château. Unie à l'abbaye Saint-Lucien de Beauvais par le comte Étienne d'Aumale, fils d'Adélaïde, la collégiale devient prieuré en 1096. En 1130, le prieuré est érigé en abbaye par Guillaume d'Aumale, comte d'York, et Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, à condition que les abbés soient issus de Saint-Lucien¹⁰. Ce cas de distanciation entre prieuré et château est donc une situation héritée.


Fig. 4 : implantation du monastère d'Auchy à Aumale (Seine-Maritime) (DAO Ph.R. d'après carte IGN 2 109 E)




 abbaye d'Auchy

 château comtal

 église paroissiale

 chapelle

 extension probable de la ville d'Aumale avant l'époque contemporaine

Équidistance des courbes de niveau : 5 m.
En vert, les zones boisées actuelles.



L'intégration

L'intégration est parfois difficile à distinguer du voisinage, comme le montrent les exemples de trois petits prieurés clunisiens. Champrond-en-Gâtine (Eure-et-Loir) (fig. 5) est fondé à la fin du XI^e siècle par les moines de Nogent-le-Rotrou, peut-être en liaison avec une entreprise de défrichement. Le prieuré semble inséré dans la basse-cour d'un château qui a peut-être succédé à une motte castrale. L'origine du prieuré de Cressonsacq (Oise) (fig. 6) est une église restituée, entre 1123 et 1124, par le seigneur local à l'évêque de Beauvais qui la remet aussitôt à Saint-Martin-des-Champs. La proximité d'une tour du XIII^e siècle (donjon ?) pourrait faire penser qu'il s'agit, à l'origine, d'une chapelle castrale.

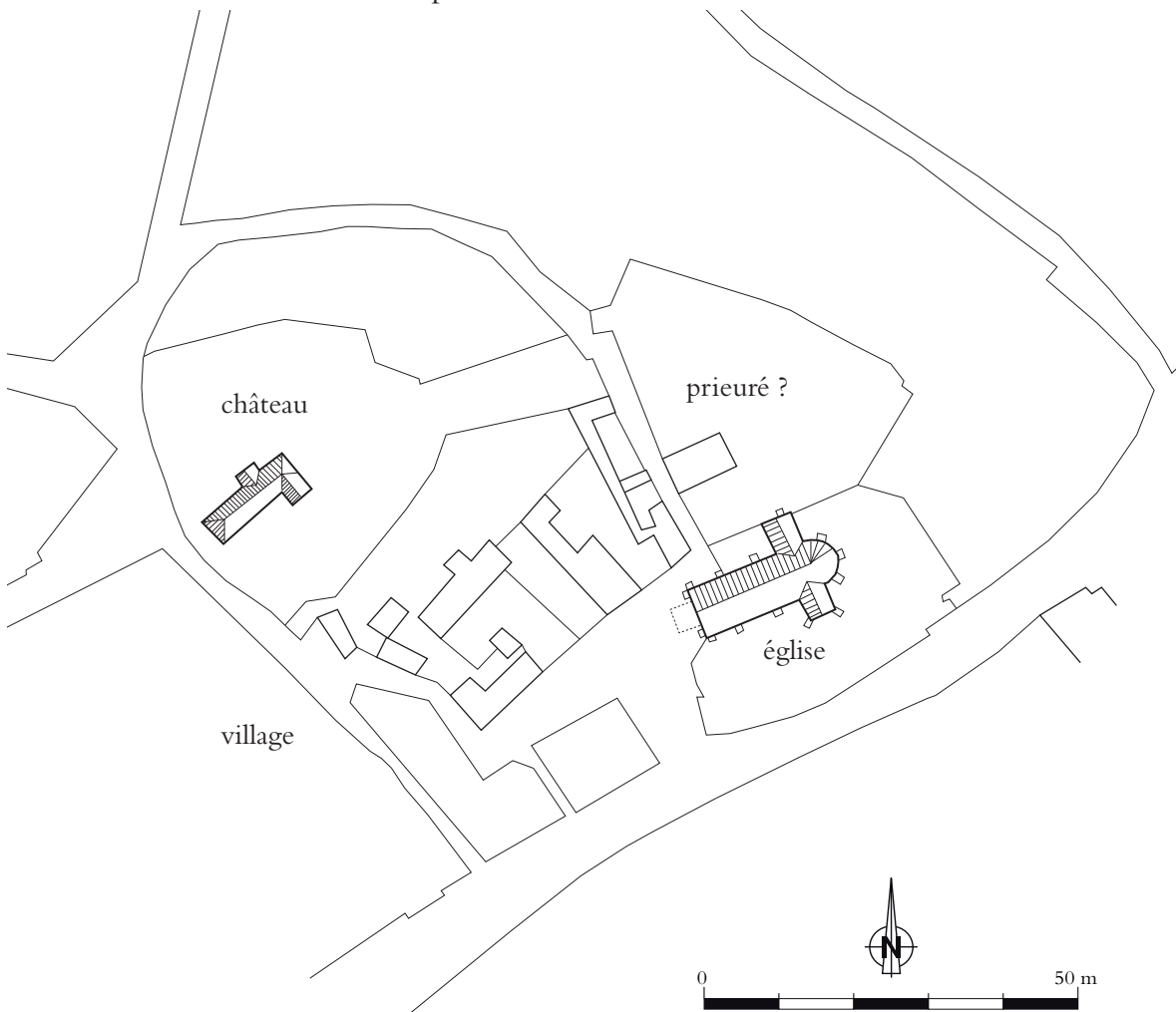


Fig. 5 : le prieuré de Champrond-en-Gâtine (Eure-et-Loir)
(Plan Christian Millet d'après cadastre 1853 et enquête de terrain Ph.R.
DAO Ph.R.)

Du voisinage à l'insertion...

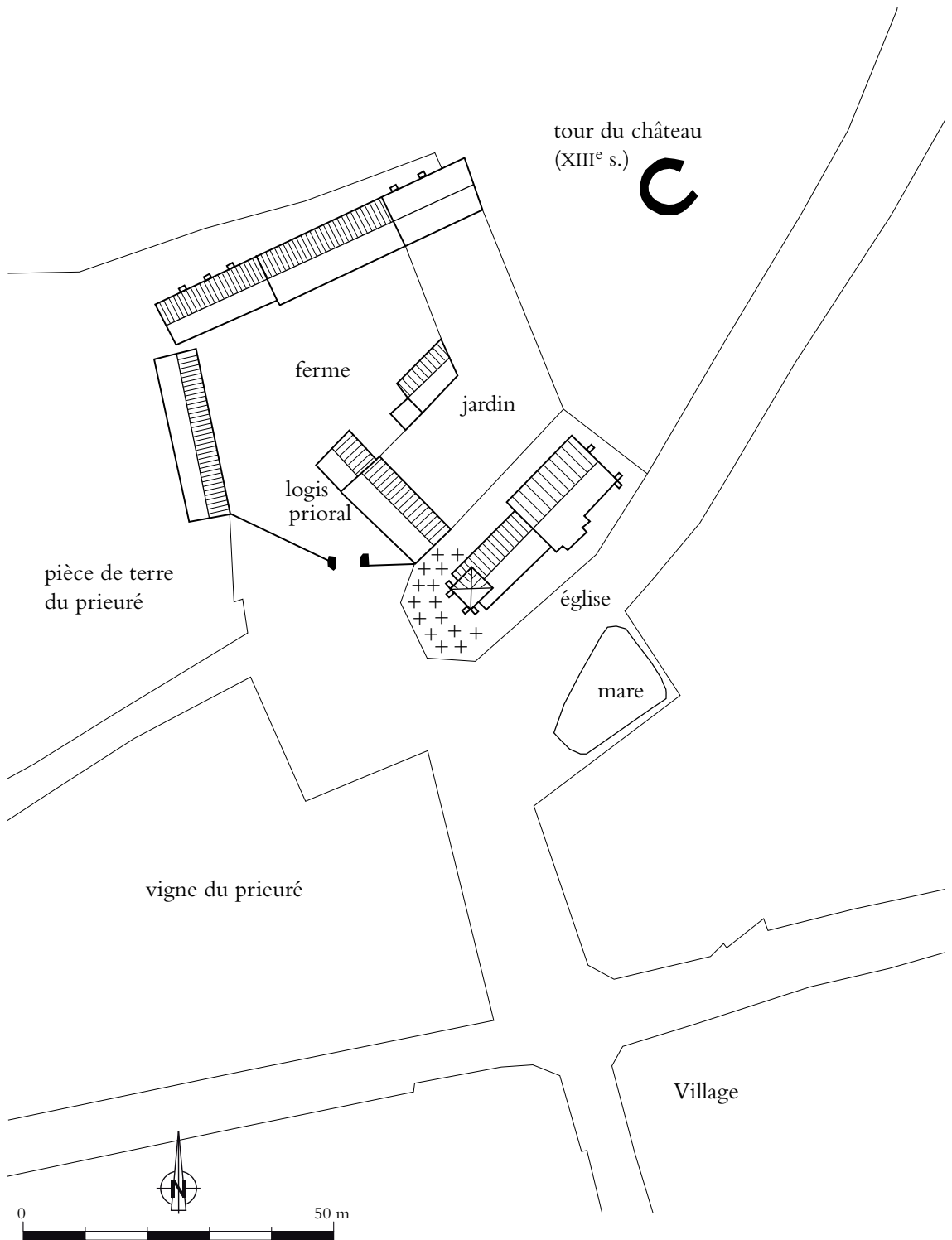


Fig. 6 : le prieuré de Cressonsacq (Oise)
(Plan Ch. Millet d'après plan terrier du XVIII^e siècle (AN NIV Oise 25), cadastre de 1989 et enquête de terrain Ph.R. DAO Ph.R)

Flacey (Eure-et-Loir) (fig. 7) est probablement une ferme transformée en prieuré rural, vers 1100, par les moines de Nogent-le-Rotrou dans un endroit stratégique. Comme à Champrond, on peut soupçonner que l'église, mentionnée avant le XI^e siècle, est intégrée dans la basse-cour d'une motte castrale.

La distinction peut dépendre de l'évolution du site qui fait, ou non, disparaître les traces de structuration des deux espaces. L'église et le prieuré de Francières (Oise), dépendant du monastère clunisien Saint-Arnoul de Crépy-en-Valois, sont légèrement excentrés par rapport au cœur du village (fig. 8). La position de cet ensemble paroissial et prioral, à proximité de la motte castrale puis du château de pierre des seigneurs du lieu, vassaux des comtes de Clermont, pose la question de son origine et de son évolution. Il est possible que le prieuré soit, à l'origine, une chapelle seigneuriale transformée en église paroissiale avant d'être récupérée par les moines clunisiens.

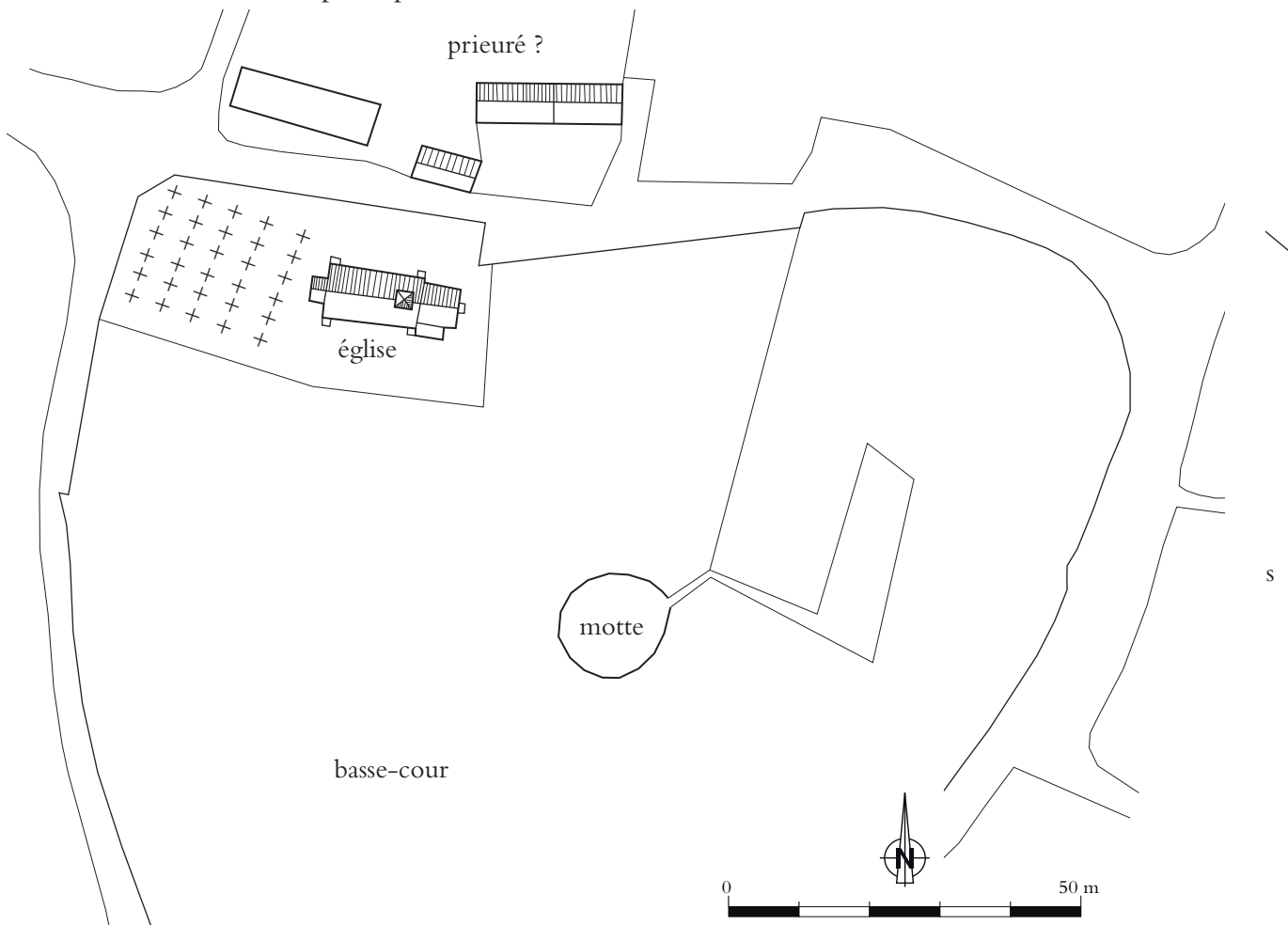


Fig. 7 : le prieuré de Flacey (Eure-et-Loir)
(Plan Ch. Millet d'après cadastre de 1831 et enquête de terrain Ph.R.
DAO Ph.R.)

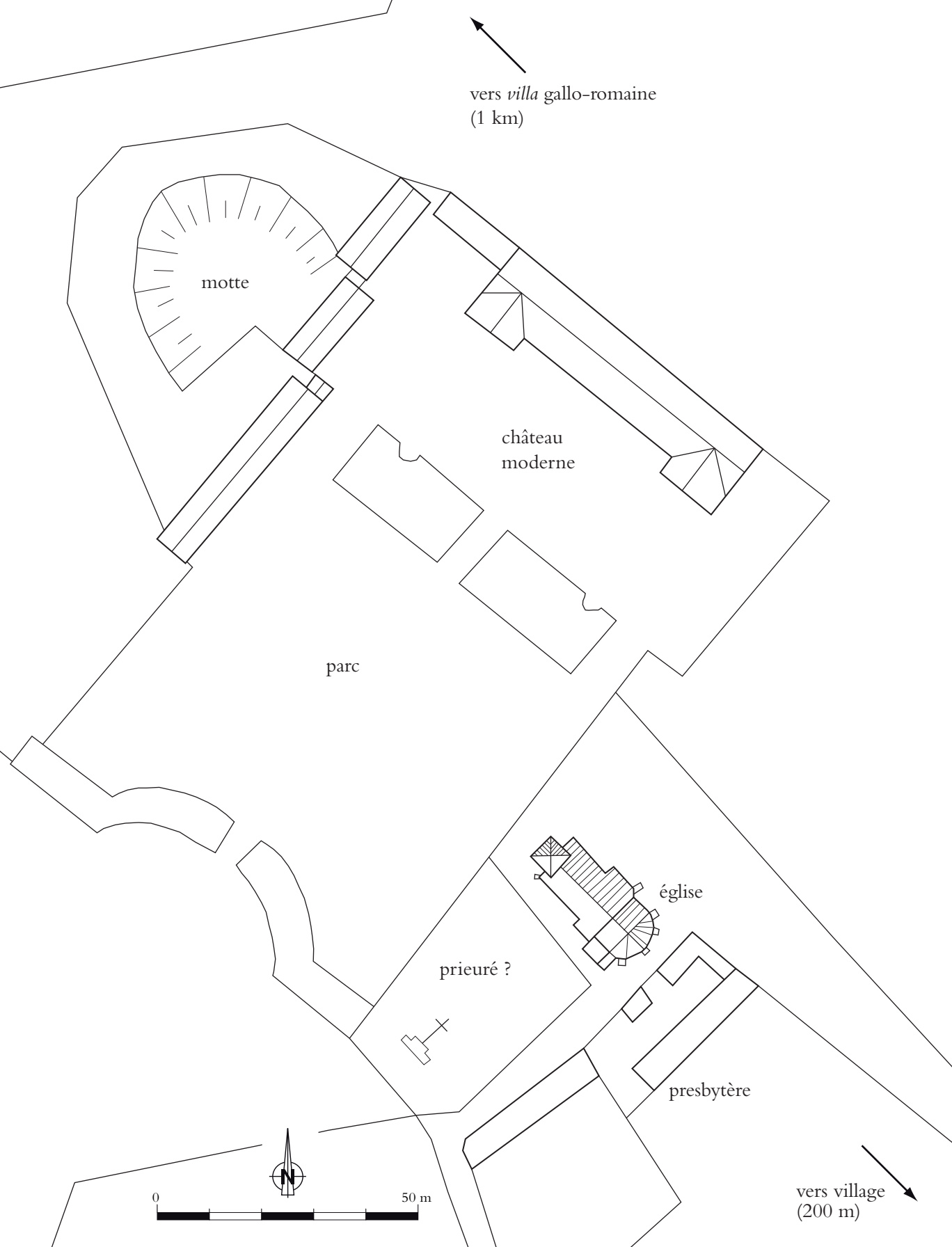


Fig. 8 : le prieuré de Francières (Oise)
 (Plan Ch. Millet d'après cadastre de 1814, enquête de terrain et sondage
 archéologique Ph.R. DAO Ph.R.)

La distinction peut également être liée au contexte historique. En 2010, à Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), la fouille a révélé la présence d'un prieuré de Saint-Victor de Paris à proximité immédiate d'un hôtel seigneurial (XI^e-XII^e siècle) dès le XII^e siècle. Ce prieuré a été fondé en 1124 par des chanoines réguliers dont l'habitude n'était pas de desservir des châteaux¹¹.

11. *Archéologie médiévale*, t. 40, 2010, p. 244-246 et voir article de François Gentili dans le présent ouvrage.

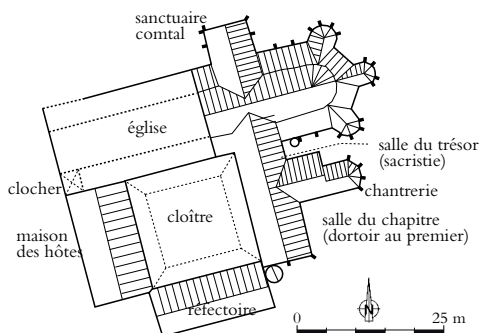
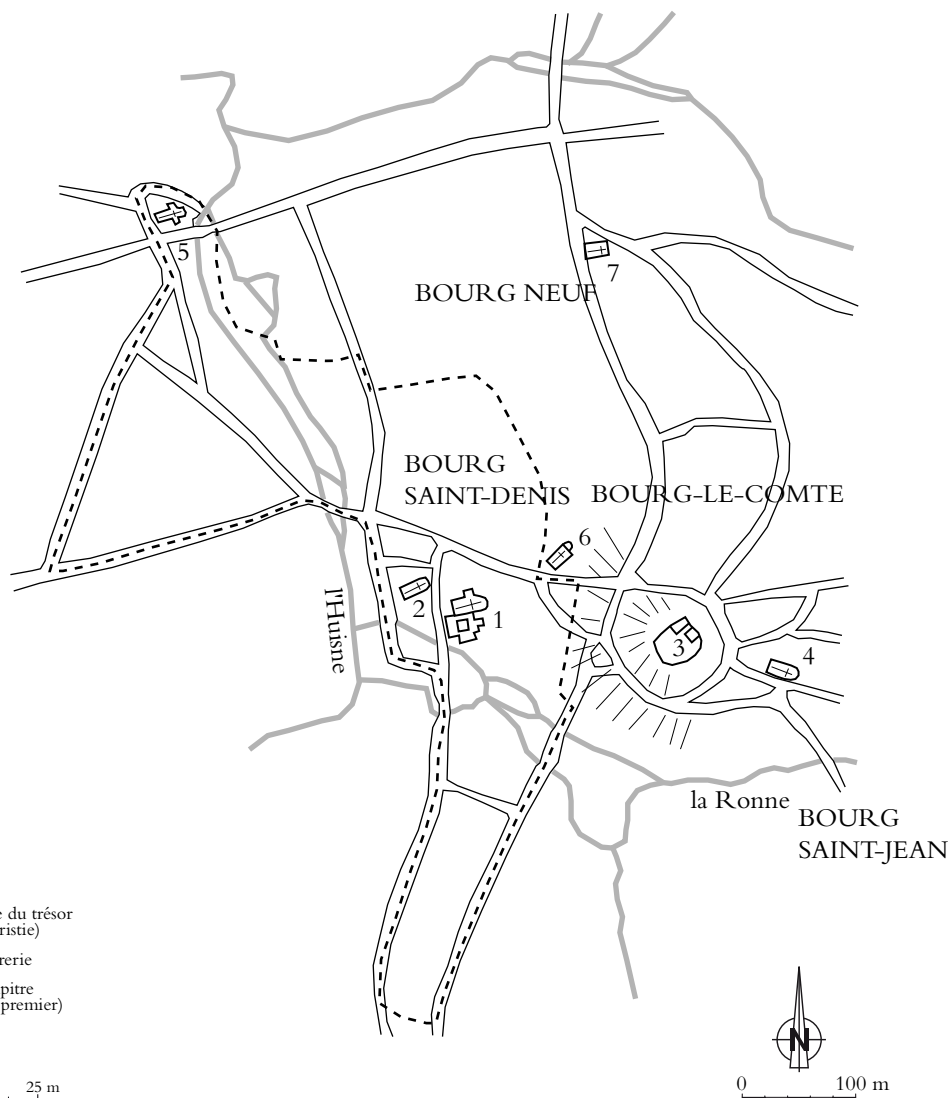
Le terme de « prieuré castral » peut s'entendre topographiquement ou politiquement. Daniel Pichot insiste sur son rôle essentiel dans le développement urbain, notamment de l'Ouest, fondé sur des noyaux

Fig. 9 : le prieuré de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) (Plan Ch. Millet d'après J. Pochon, « L'abbaye de Saint-Denis de Nogent », *Cahiers Percherons*, 9, 1959, p. 1-21 et enquête de terrain Ph.R. DAO Ph.R.)

Légende :

- - - : fossés

1. prieuré Saint-Denis
2. église Saint-Laurent
3. château comtal
4. collégiale Saint-Jean
5. église Saint-Hilaire
6. église Notre-Dames-des-Marais
7. hôtel-dieu



Du voisinage à l'insertion...

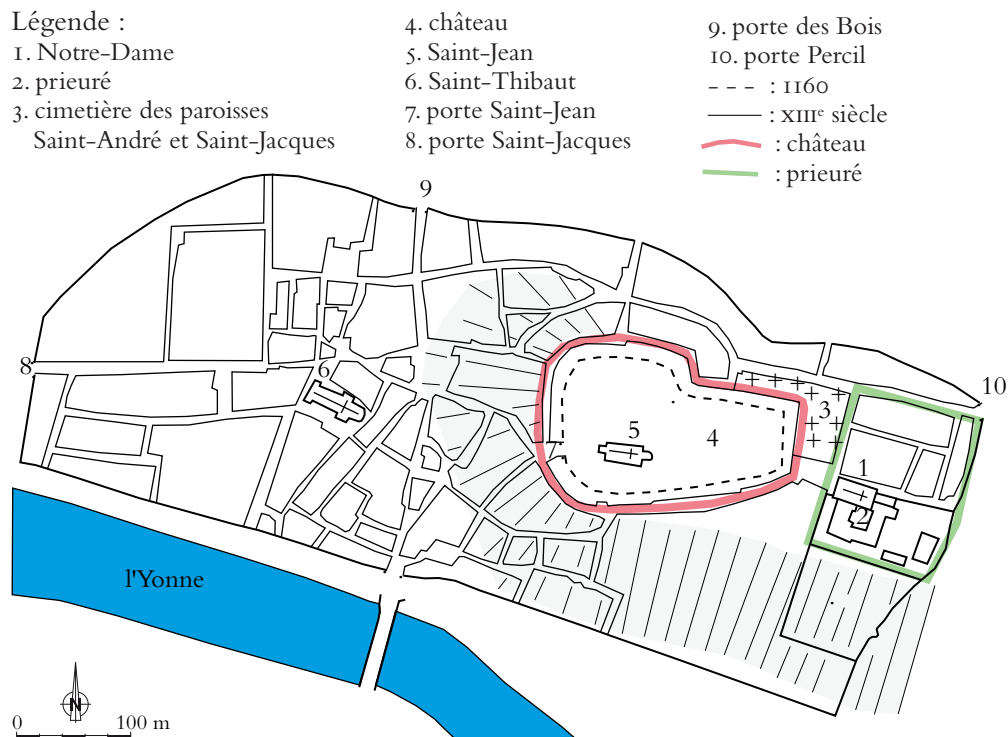
juxtaposés en fonction de bourgs organisés autour d'un prieuré, le château n'étant pas capable à lui seul de fixer une population¹².

Le monastère de Nogent-le-Rotrou est fondé en 1031-1032 par Geoffroy, seigneur du lieu et de Châteaudun, et donné à l'abbaye Saint-Père de Chartres par son fils Rotrou II, 30 ans plus tard. En 1080, à la suite d'une querelle avec les moines de Saint-Père, Geoffroy II, comte de Mortagne et premier comte du Perche, confie le monastère à Cluny (fig. 9). Le dynamisme de l'établissement provoque la constitution d'un second pôle de développement, qui se marque par la constitution du bourg Saint-Denis, bientôt entouré de fossés, en accord et avec l'appui des seigneurs laïcs.

Nous avons un cas différent avec Joigny (fig. 10). Dans le dernier quart du XI^e siècle, Geoffroy, comte de Joigny, réorganise sa seigneurie et transforme son château. En 1080, il donne à La Charité l'église Notre-Dame, principale paroisse de la ville mais placée hors les murs. C'est lui qui fait édifier le monastère, dans un endroit où il y avait déjà une chapelle dédiée à saint Georges, pour le remettre aux moines de La Charité. Vers 1092, il est inhumé dans la salle du chapitre, ce qui annonce la fonction de nécropole comtale du prieuré. Ce dernier, installé dans l'une des basses-cours, est bien lié au château, mais la ville va se développer de l'autre côté.

12. PICHOT (Daniel), « Prieurés et société dans l'Ouest, XI^e-XIII^e siècle. Éléments d'historiographie et premier bilan d'une enquête », in : *Prieurés et société au Moyen Âge...* p. 9-32.

Fig. 10 : le prieuré de Joigny (Yonne)
(Plan Ch. Millet d'après un plan de la ville et enquête de terrain Ph.R. DAO Ph.R.)



Le prieuré Saint-Symphorien de Domfront (Orne), dépendance de l'abbaye de Lonlay, est inclus dans le château des ducs de Normandie (fig. 11). Sa construction, en limite de promontoire, a entraîné un élargissement du château vers l'est et le nord. La période d'édification de la chapelle priorale (1^{ère} moitié du XII^e siècle) est contemporaine de celle du donjon. La position du chevet plat laisse supposer qu'il a été intégré aux œuvres défensives du château. C'est un des rares exemples normands d'église fortifiée : les fortifications ont bien été érigées à l'initiative des seigneurs¹³.

13. *Archéologie médiévale*, t. XXI, 1991, p. 307 ; t. XXII, 1992, p. 446 et t. XXIII, 1993, p. 367-368.

L'église de Ceton (Orne) est donnée par deux chevaliers en partance pour la Terre Sainte, vers 1088, au monastère de Nogent-le-Rotrou devenu depuis peu clunisien (fig. 12). Ce dernier installe un petit prieuré dans un environnement fortement castral. Le clocher roman constitue un véritable petit donjon, avec des murs de près de 2 m à la base, renforcés de contreforts d'angle et d'un contrefort plat. Il appartenait, en fait, aux défenses du château de Prez élevé sur les bords de la Maroisse.

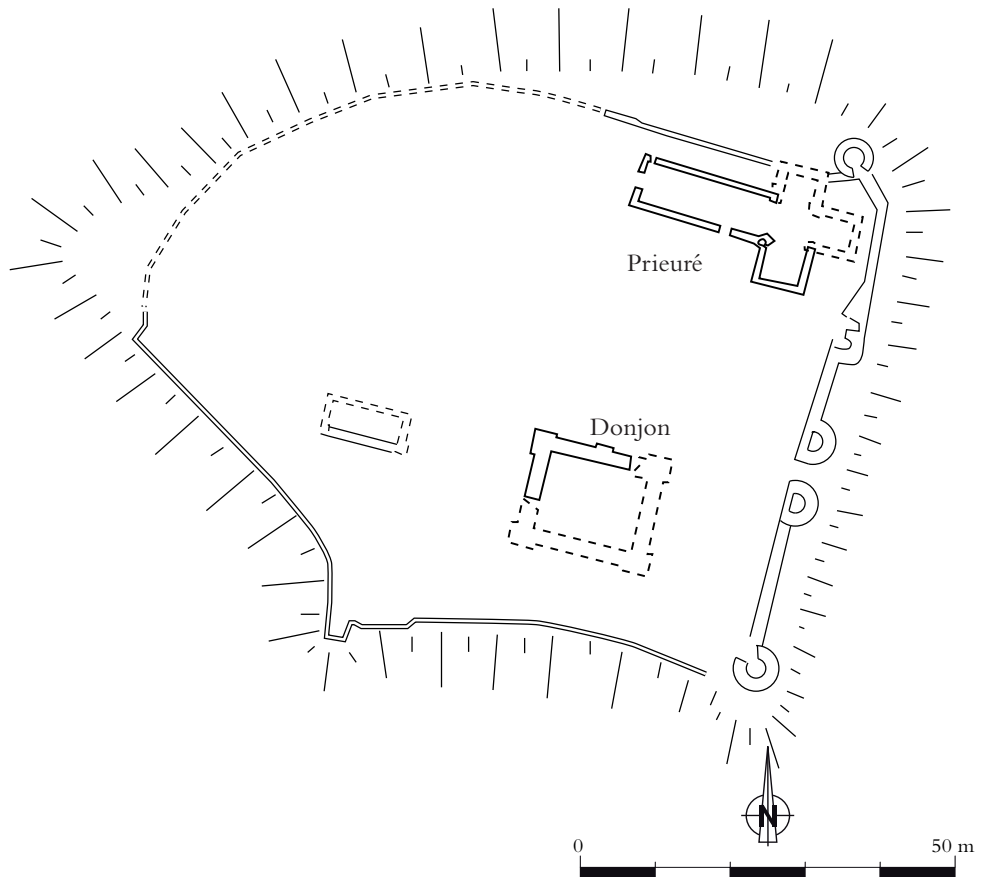


Fig. 11 : le prieuré Saint-Symphorien de Domfront (Orne)
(DAO CeCaB.)

Du voisinage à l'insertion...

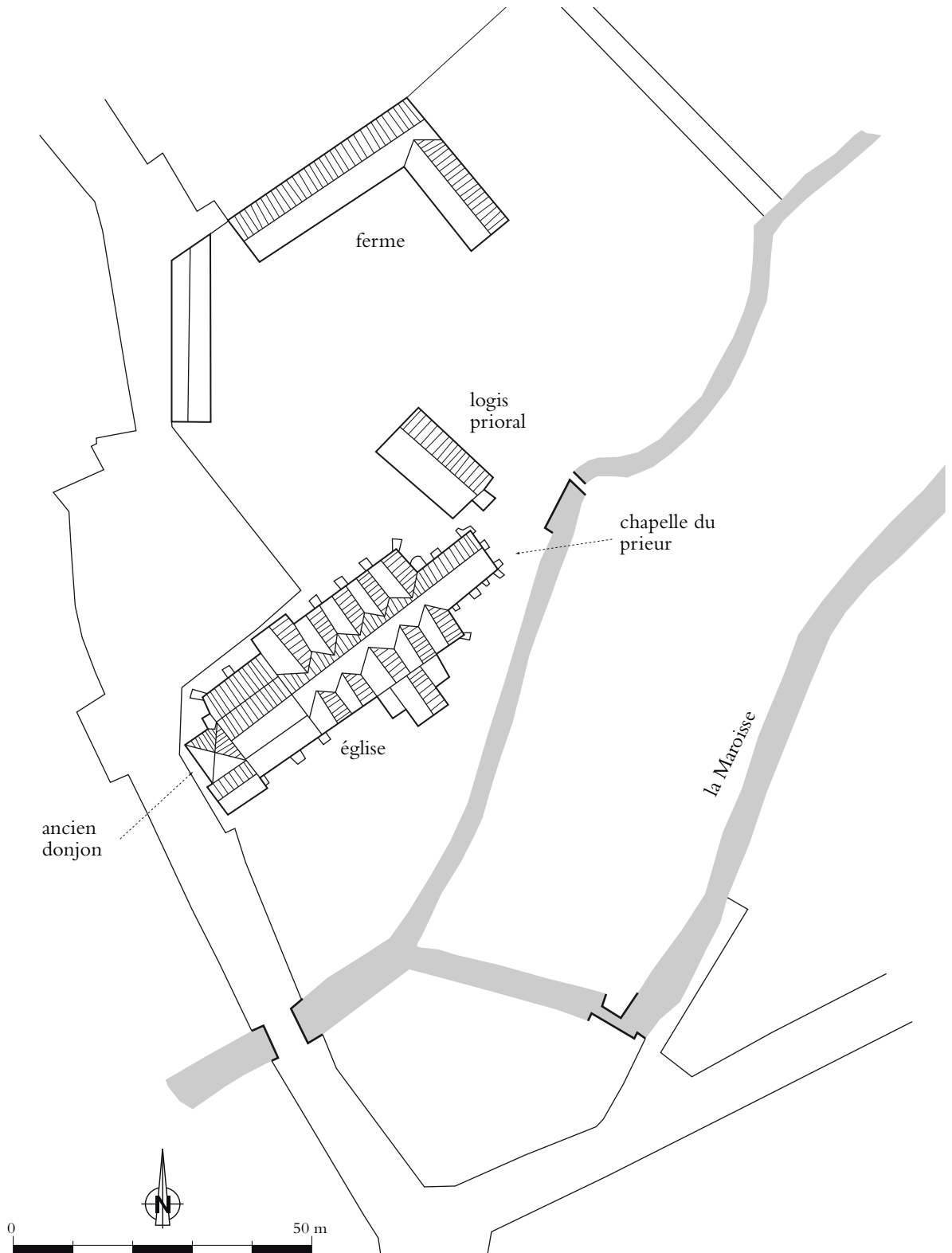


Fig. 12 : le prieuré de Ceton (Orne)
(Plan Christian Millet d'après cadastre de 1989 et enquête de terrain Ph.R. DAO Ph.R.)

Séparé du plateau méridional par un large fossé anthropique, le promontoire de Boves (fig. 13) a une forme allongée du nord au sud sur 550 m, pour une largeur variant entre 200 et 250 m. Il est constitué de trois espaces selon une structure assez classique : la grande butte castrale est reliée au talus oriental surplombant le fossé ; la première basse-cour englobe un prieuré clunisien (Saint-Ausbert) et une église paroissiale (Notre-Dame-des-Champs) annexée à un prieuré-cure ; la seconde basse-cour s'étend vers la pointe de l'éperon à partir d'un probable fossé intermédiaire¹⁴.

14. RACINET (Philippe) (s. dir.), *Le site castral et prioral de Boves du X^e au XVII^e siècle. Bilan des recherches 1996-2000*, Revue Archéologique de Picardie, numéro spécial 10, 2002 et *Le site castral de Boves du X^e au XVII^e siècle. Bilan des recherches 2001-2006*, Revue Archéologique de Picardie, n° 1/2, 2008.

Pour contrebalancer la puissance de l'abbaye de Corbie, les seigneurs de Boves ont fait appel, dans la première moitié du XII^e siècle, à des clunisiens de Lihons-en-Santerre afin de créer le prieuré Saint-Ausbert à l'intérieur de l'enclos de leur première basse-cour. Ce petit établissement de trois moines n'a laissé aucun document pour le XII^e siècle. Mais il ne fait aucun doute que, directement ou par l'intermédiaire de son monastère-père de Lihons, il a joué un rôle dans la politique des seigneurs du lieu.

La ferme, qui occupe aujourd'hui son emplacement, est implantée à la lisière nord de la basse-cour du château, au bord de la falaise de craie. Elle délimite une cour rectangulaire de 60 × 40 m. Le bâtiment du prieuré consiste en un seul corps de logis rectangulaire de 27 m de long pour 9,40 m de large. L'analyse des façades (fig. 14) permet d'isoler avec certitude une période médiévale, qui peut être datée de

Fig. 13 : (page de droite) plan général du promontoire de Boves (Somme) (Relevé topographique Philippe Boutté. DAO Vincent Legros.)

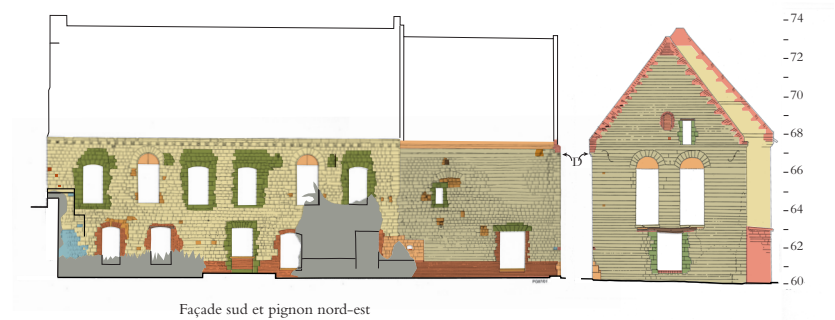
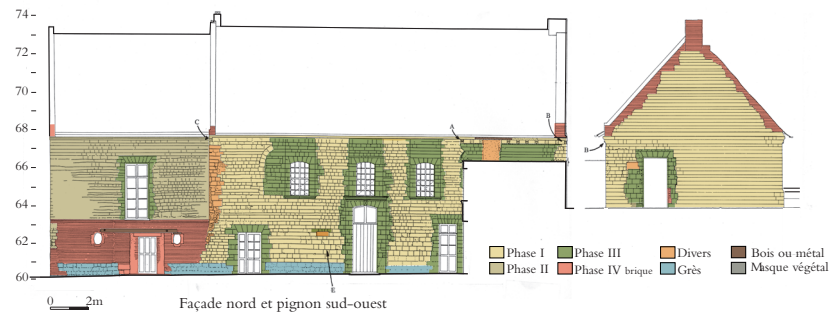
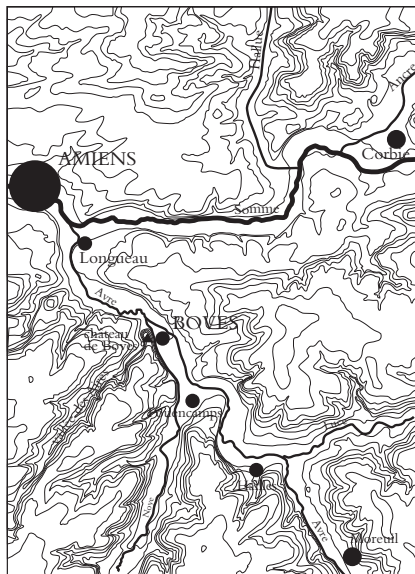


Fig. 14 : (ci-contre) élévations du logis prioral de Boves (Somme) (Relevés et DAO Pierre Gillon.)





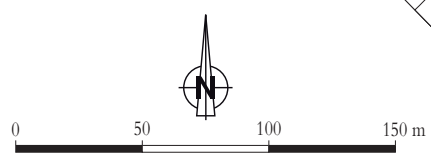
L'Ormelet
(occupation XII^e-XVI^e siècles
d'après la prospection terrestre)

seconde basse-cour

première basse-cour

"haute-cour"

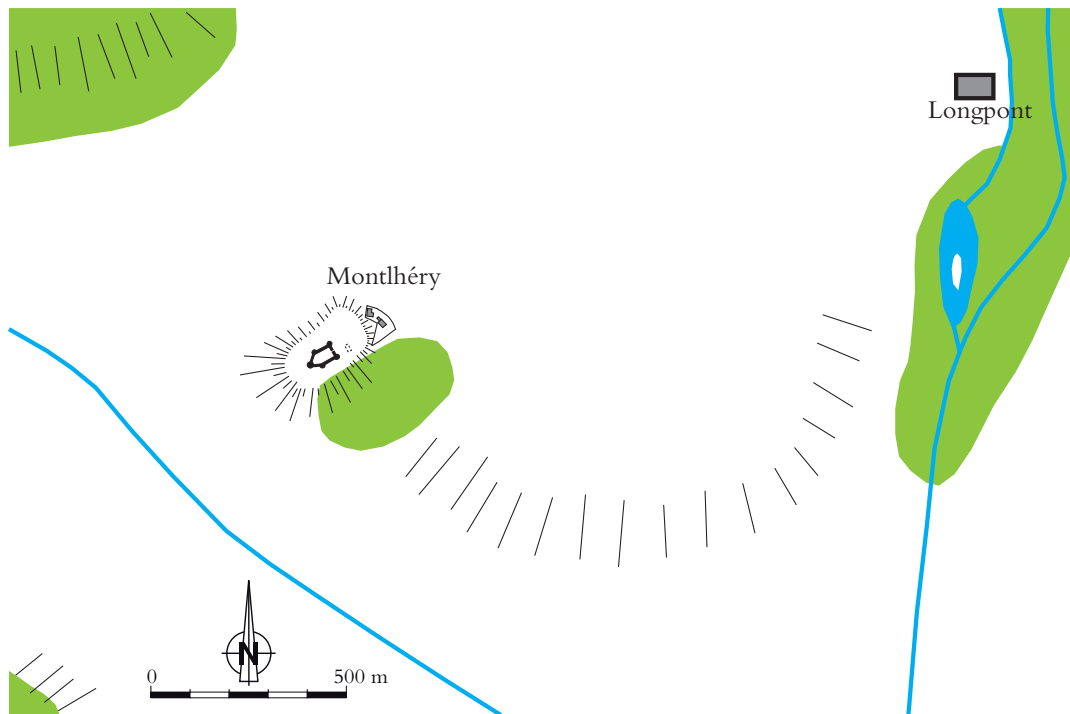
- ① grand fossé sud
- ② talus oriental
- ③ motte, tour maîtresse et enceinte de la fin du XIV^e siècle
- ④ zone fouillée (1996-2005)
- ⑤ zone en cours de fouille (2007-)
- ⑥ ensemble prioral clunisien Saint-Ausbert
- ⑦ emplacement de l'église paroissiale N.-D.-des-Champs
- ⑧ possible motte de siège de Philippe Auguste
- ⑨ fossé intermédiaire
- vestiges d'un habitat rural des XII^e-XV^e siècles
- hypothèse d'une résidence fossoyée carolingienne antérieure à la construction de la motte



la fin du XII^e siècle par les modillons des deux corniches. On peut peut-être mettre en relation ces travaux avec le siège du château en 1185 par Philippe Auguste et la destruction partielle du premier prieuré lors des combats. On aurait alors une reconstruction.

L'hypothèse d'une fondation religieuse carolingienne antérieure au prieuré clunisien a été émise à l'occasion des études du bâti de cet établissement. La présence de murs romans et de tailloirs du XI^e siècle en réemploi pose la question d'une construction primitive. La titulature du prieuré à saint Ausbert est très rare. Il doit s'agir de saint Ansbert, évêque de Rouen, plutôt que saint Autbert, évêque d'Avranches, ou saint Aubert, évêque de Cambrai. Originaire du Vexin, saint Ansbert fut référendaire de Clotaire III, abbé de Fontenelle vers 678 puis succéda à saint Ouen sur le siège épiscopal de Rouen en 684. Disgracié par Pépin II, il mourut interné à Hautmont près de Maubeuge vers 695. Son corps fut ramené solennellement à Fontenelle en 704. La diffusion du culte prit fin après la destruction des reliques à Gand à la fin du IX^e siècle. Aussi une titulature post-carolingienne à saint Ausbert est-elle peu probable. Saint-Ausbert de Boves

Fig. 15 : les prieurés de Montlhéry et de Longpont (Essonne)
(Dessin Ch. Millet. DAO Ph.R)



pourrait donc avoir été une possession carolingienne de Fontenelle. Elle aurait été cédée, au début du XII^e siècle, à Lihons-en-Santerre, lorsque cette ancienne dépendance carolingienne de Saint-Bertin fut érigée en prieuré clunisien.

Trois chroniques relatent le siège de Boves par Philippe Auguste en 1185 : les *Gesta Philippi Augusti* de Rigord, le *Philippidos* de Guillaume le Breton¹⁵ et *La branche des royaux lignages* de Guillaume Guiart¹⁶. On peut se demander pourquoi nos chroniqueurs n'ont pas évoqué le prieuré Saint-Ausbert, pourtant situé à proximité immédiate des lieux supposés du combat. En fait, leur récit est essentiellement axé sur les événements militaires, et les descriptions topographiques et environnementales ne sont présentes que pour les mettre en valeur. Mais on ne peut pas exclure le statut particulier de ces espaces, pourtant parfaitement insérés dans les structures castrales¹⁷.

Pour aller plus avant dans la recherche, il conviendrait de travailler sur les similitudes et les différences des situations et des politiques. En 1061, Guy I^{er}, seigneur de Montlhéry, fonde le monastère clunisien de Longpont à partir d'une église dédiée à la Vierge et qui doit déjà avoir une certaine renommée (fig. 15). Nous sommes à 2 km de son château principal qui abrite une collégiale transformée en prieuré clunisien en 1154 par le roi Louis VII. Nous avons vu que cette fondation correspondait à une période d'ascension politique de ce seigneur. De même, en 1105, Enguerrand, seigneur de Boves, fonde l'abbaye Saint-Fuscien sur le lieu présumé du martyr du saint et de ses compagnons. Nous sommes à 4 km de son château principal qui abrite un prieuré clunisien ayant peut-être remplacé une collégiale. Cette fondation correspond au moment où ce seigneur récupère le titre comtal d'Amiens.

Le cas le plus exemplaire d'intégration reste celui de Beaumont-sur-Oise (Val-d'Oise)¹⁸. Au X^e siècle, une collégiale est édifée dans la basse-cour de la motte castrale. Au XI^e siècle, une nouvelle église est construite par le comte Yves I^{er} et poursuivie par Yves II. La collégiale est donnée à Cluny vers 1108, au moment où le comte Mathieu se réconcilie avec le roi de France. Dans la première moitié du XII^e siècle (fig. 16), le nouveau prieuré est intégré dans l'espace castral à l'occasion de la construction du donjon de pierre. Une crypte de forme carrée, voûtée d'une

15. DELABORDE (Comte François) (éd.), *Œuvres de Rigord et de Guillaume Le Breton, historiens de Philippe Auguste*, Paris : société de l'histoire de France, 2 vol., 1882-1885, t. I, p. 44-45 et t. II, p. 51-58.

16. BUCHON (Jean-Alexandre) (éd.), *Branche des royaux lignages, chronique métrique de Guillaume Guiart*, Paris : Verdrière, 1828, 2 vol (Collection des Chroniques nationales françaises, t. VII et VIII), vol. I, p. 48-49.

17. RACINET (Philippe et Sabine), « Le siège de Boves en 1185 » in : *La bataille en Picardie, combattre de l'Antiquité au XX^e siècle*, Actes des colloques d'Amiens (mai 1998 et mai 1999), Amiens : encrage, 2000, p. 22-46.

18. Fouilles du service départemental d'archéologie du Val-d'Oise de 1984 à 1985 (château) et de 1986 à 1987 (prieuré).

croisée d'ogives, est aménagée sous le collatéral sud. Le chevet est reconstruit selon un plan semi-circulaire. Au XIII^e siècle (fig. 17), une étape majeure a lieu quand l'église est transformée avec le système défensif du château. La façade nord est fortifiée. La crypte est agrandie vers l'est, ce qui provoque un élargissement du collatéral sud. L'absidiole nord est

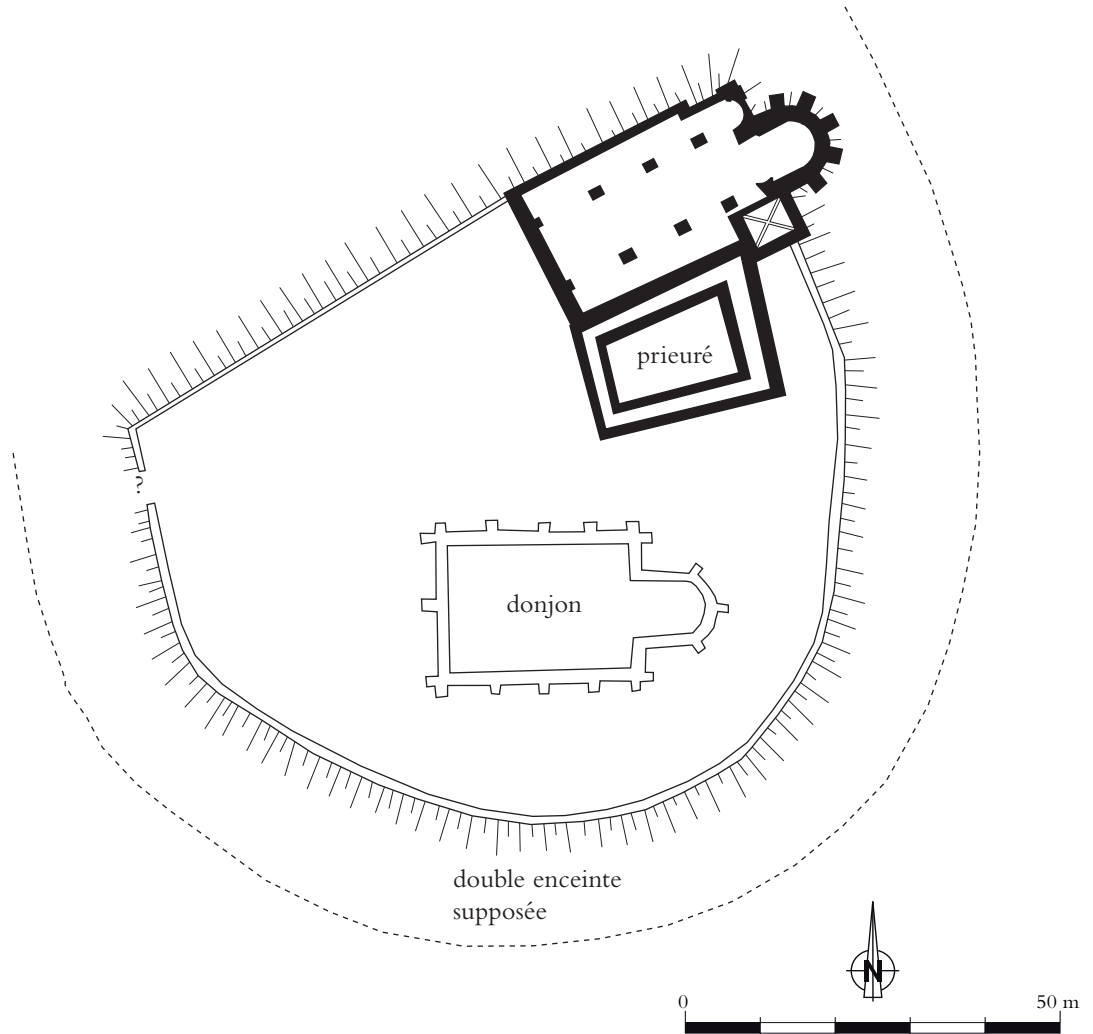
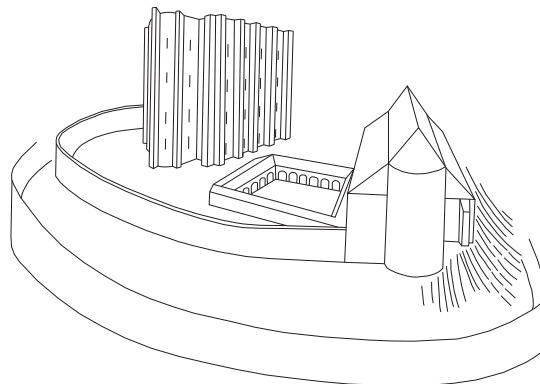


Fig. 16 : le prieuré de Beaumont-sur-Oise (Val d'Oise) : première moitié du XII^e siècle)
(Plan et axonométrie
Ch. Millet d'après les travaux du service départemental d'archéologie du Val-d'Oise (Ch. Toupet).
DAO Ph.R.)



Du voisinage à l'insertion...

entièrement reconstruite et agrandie pour faire pendant à celle du sud. Enfin, l'abside centrale est prolongée vers l'est pour devenir un chevet plat, constituant pratiquement une tour de flanquement, dont la hauteur totale dépasse les 40 m. La contrainte imposée par le donjon explique que le cloître jouxte obliquement l'église, dès l'origine.

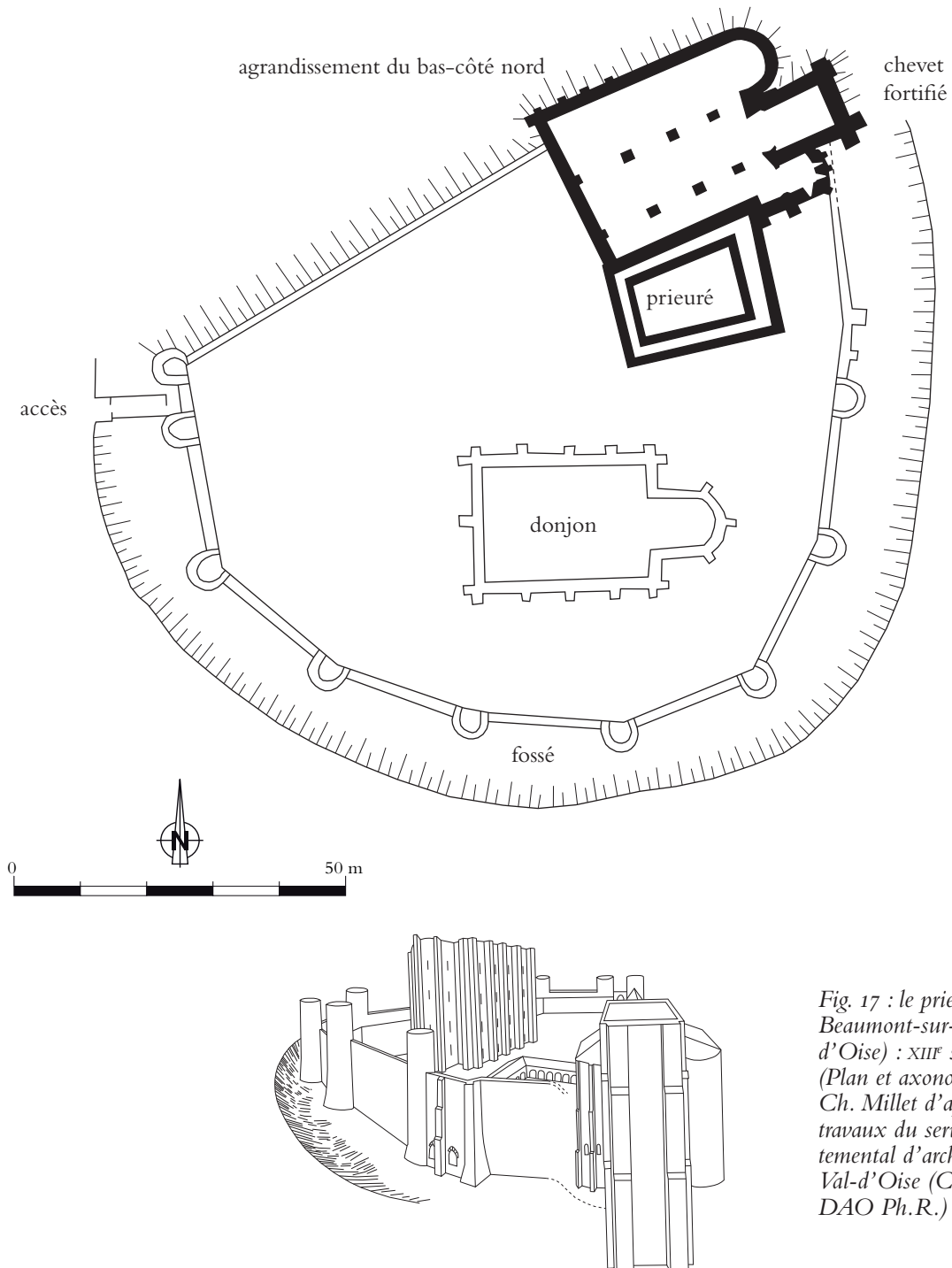


Fig. 17 : le prieuré de Beaumont-sur-Oise (Val d'Oise) : XIII^e siècle. (Plan et axonométrie Ch. Millet d'après les travaux du service départemental d'archéologie du Val-d'Oise (Ch. Toupet). DAO Ph.R.)

À l'inverse, un habitat seigneurial laïc a pu s'implanter à l'intérieur d'un espace prioral. Le comte de Maurienne dispose d'une résidence dans le prieuré clunisien du Bourget (Savoie) jusqu'au début du XIV^e siècle.

L'absorption et la réutilisation

Les cas d'absorption d'un prieuré par un château sont relativement rares. Nous pouvons cependant citer celui, peu connu et très tardif, de Poigny (Yvelines), de l'ordre de Grandmont. En 1576, la famille d'Angennes, qui règne sur le village et dont l'un des membres est prieur commendataire, y construit un château. À l'inverse, il arrive que l'installation des moines provoque le déplacement ou la disparition d'un château, à des degrés et à des stades d'évolution différents.

À Saint-Leu d'Esserent (Oise) (fig. 18), des études récentes tendent à montrer que le comte de Dammartin a pu installer les moines clunisiens dans l'une de ses résidences fortifiées à la fin du XI^e siècle. Par la charte de donation de 1081, le comte Hugues remet à Cluny, par l'intermédiaire de l'évêque de Beauvais, l'église, l'autel et l'aître d'Esserent¹⁹. Le texte suppose donc l'église construite mais ne précise pas l'existence d'une résidence comtale. Hugues concède seulement les biens qu'il possédait dans ce village en tant que seigneur : les terres, les bois, les prés, les vignes, les serfs, les hôtes, la justice, les coutumes et deux fiefs. L'importance de la donation, qui doit permettre l'installation d'une communauté probablement étoffée dès l'origine, est encore renforcée par l'approbation du roi Philippe qui envoie des témoins et par la présence d'Hugues de Crépy, son frère.

L'abondance des biens concédés à cette occasion sous-entend la création d'une communauté de moines, du reste prévue dans la charte²⁰. Dans la mesure où l'église semble déjà construite au moment de la fondation, les moines n'eurent pas le choix de l'implantation de leurs lieux conventuels. Au sud-ouest, la terrasse naturelle n'offrait pas assez de place pour le développement de l'espace monastique. Ainsi, alors que le prieuré et sa ferme s'étendent vers le nord-est, la partie sud-ouest n'était occupée que par des jardins.

Le terrain autour de la nouvelle église était-il vierge ? Quelques maigres indices permettent de penser qu'elle a été construite sur un site qui pouvait abriter une résidence comtale. Nous sommes en rebord de plateau et le manoir prioral, construit au XIV^e siècle et situé au nord du groupe religieux, dans une position inhabituelle, est élevé sur des substructions qui paraissent plus anciennes. Par ailleurs, le décalage

19. « ... volo quod ecclesiam de Hescerent et altare et atrium et decimam in manu Viuidonis, Belvacensis episcopi, de quo hec omnia tenebam, tali pacto reddidi, quatinus ecclesie Cluniacensi donaret... » (MÜLLER, *Cartulaire du prieuré de Saint-Leu...*, n° 1).

20. « ... et ad serviendum Domino monachos Cluniacenses qui hec haberent in ea statueret. » (*Ibid.*)

Du voisinage à l'insertion...

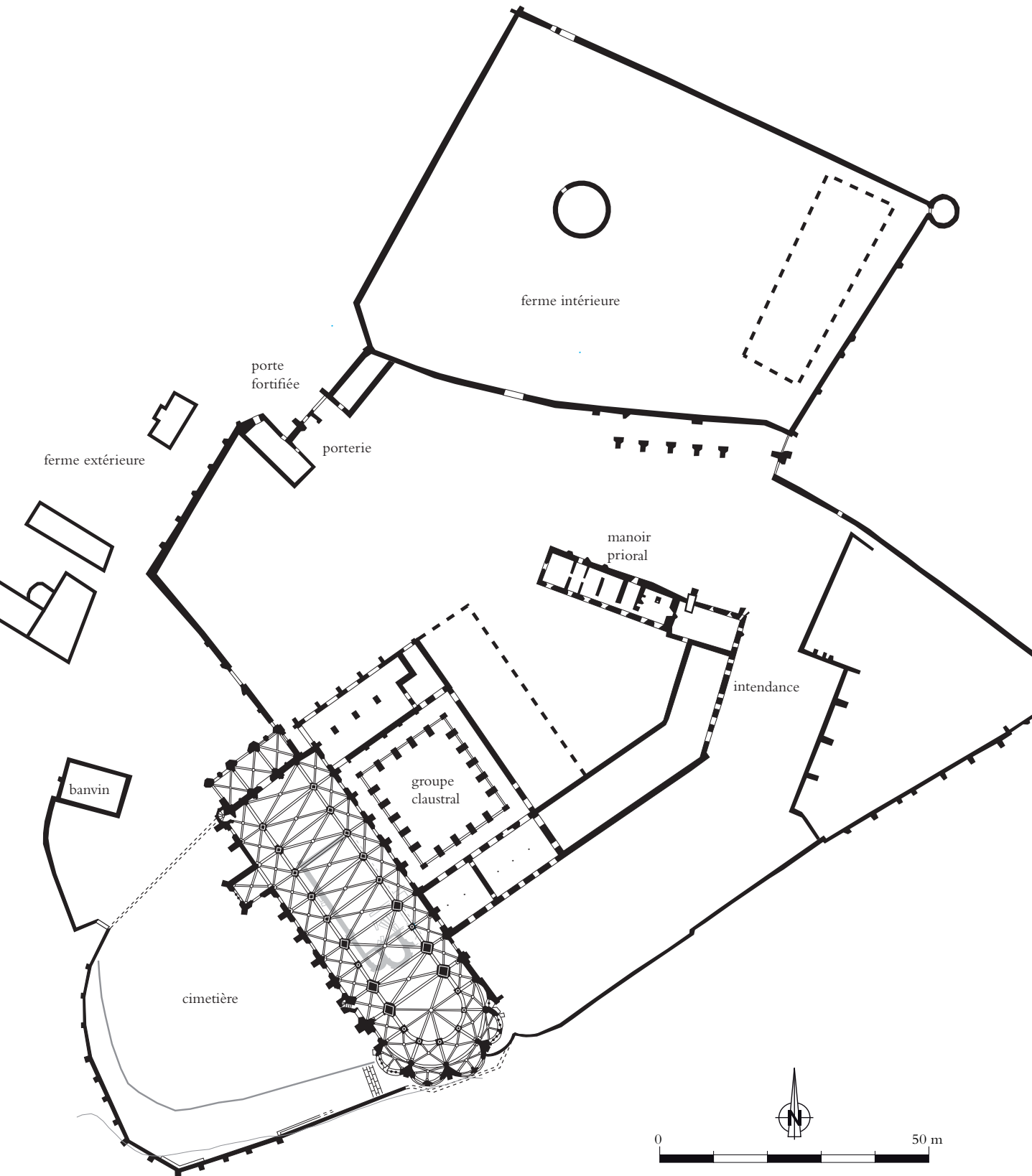


Fig. 18 : plan du prieuré de Saint-Leu d'Esserent (Oise)
(DAO Ph.R. d'après les travaux d'André Fossard, Pierre Durvin et Delphine Hanquiez)

très net vers le sud de la première église n'est pas dû à une contrainte naturelle, étant donné la faible dimension de l'édifice, mais pourrait s'expliquer par l'existence de bâtiments préexistants. Nous aurions la même structure qu'à Nanteuil-le-Haudouin et à Saint-Arnoul de Crépy où le château jouxte le prieuré. Par ailleurs, le prieuré de Saint-Leu a disposé très tôt d'importantes fortifications qui peuvent s'expliquer par l'existence d'une résidence comtale, intégrée dans l'ensemble monastique. Dans cette hypothèse, il est probable que l'édifice castral, qui n'a laissé aucune trace matérielle ou manuscrite à ce jour, ait disparu lors de la reconstruction de l'église et du groupe claustral, à partir de la seconde moitié du XII^e siècle.

Le cas de Saint-Arnoul de Crépy-en-Valois (Oise) montre à la fois la complexité de certaines situations héritées et la diversité des relations entre religieux et *potentes* (fig. 19).

Dans l'état actuel des recherches, on peut suivre l'opinion de Jean Mesqui selon laquelle « l'existence de ce *castrum* fut essentiellement liée à l'essor du début du millénaire, sur une implantation peut-être plus ancienne mais sans grande envergure²¹ ».

Le comte Raoul II fonde, entre 935 et 945, un chapitre de chanoines dans la chapelle de son château de Crépy afin de recevoir une partie des reliques de saint Arnoul. Le texte des Bollandistes indique que l'église était située dans un angle du château : « *in ecclesia quae sita erat in angulo castelli*²² ». Louis Carolus-Barré pense que le texte a été écrit peu de temps après les faits par un religieux de Saint-Arnoul à la demande de ses frères : « *quomodo sacratissima beati Arnulphi martyris pignora allata fuerint huc*²³ ». Les nombreux détails rapportés plaident en faveur de l'authenticité du texte.

En 995, Gautier II le Blanc succède à son père dans le comté de Crépy comme dans ceux d'Amiens et de Vexin. C'est un puissant seigneur fidèle aux Capétiens. Il fait reconstruire le château de Crépy, « *nobiliter constructum* » selon l'expression du moine Helgaud²⁴, donnant définitivement à Crépy un rôle de capitale au détriment de Vez, l'antique chef-lieu. Si Gautier a des rapports violents avec certaines abbayes comme Corbie, il favorise néanmoins la réforme monastique dans le Valois. Il fait édifier une abbaye en l'honneur de saint Arnoul (« *abbatiam in honore sancti Arnulfi... nobilem... per saecula rendidit illustrem* »), qui devient le sanctuaire de la famille comtale et le reste pendant une grande partie du XI^e siècle. À cette occasion, il remplace les chanoines par des moines bénédictins²⁵.

En 1076, cette abbaye est donnée à Cluny par le comte Simon²⁶, fils de Raoul IV, époux en troisièmes noces de la veuve d'Henri I^{er}, Anne

21. MESQUI (Jean), « Le château de Crépy-en-Valois. Palais comtal, palais royal, palais féodal », in : *Bulletin monumental*, t. 152, 1994, p. 257-312.

22. *Acta Sanct. Boll.*, juillet, t. IV, col. 415-416.

23. CAROLUS-BARRÉ (Louis), *Le comté de Valois jusqu'à l'avènement de Philippe de Valois au trône de France (X^e siècle-1328)*, Senlis : Société d'histoire et d'Archéologie de Senlis, 1998. (texte remanié d'une thèse de l'école des Chartres de 1934).

24. BAUTIER (Robert-Henri), TYL-LABORY (Gilette), *Vie de Robert le Pieux*, Paris : CNRS, 1965.

25. MABILLON, *Ann. Ord. S. Ben.*, IV, p. 203.

26. BERNARD, BRUEL, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny... n^o 3 493*.



Fig. 19 : plan de situation du prieuré Saint-Arnoul (en rouge) dans la ville de Crépy-en-Valois (Oise) (Dessin et DAO Aurélien Gnat.)

de Kiev, et un des premiers conseillers de la cour royale après 1060²⁷. Lorsque Raoul meurt excommunié en 1074, Simon se heurte à une très forte opposition. Philippe I^{er} semble avoir attisé cette querelle de succession en soutenant les revendications du comte Herbert IV de Vermandois sur le Valois et Montdidier. L'affaire du transfert de la sépulture de Raoul IV de Montdidier à Crépy, entre 1074 et 1076, témoigne de la place centrale occupée par l'abbaye Saint-Arnoul dans la principauté valésienne. En exhumant le cadavre de son père

27. CIVEL (Nicolas), « Simon de Crépy et Saint-Arnoul », colloque du *Millénaire de l'abbaye Saint-Arnoul de Crépy-en-Valois, 1008-2008* (octobre 2008), à paraître.

28. L'église abbatiale avait accueilli les corps de Gautier II le Blanc (mort en 1027) et de son fils Raoul III, grand-père du comte Simon (d'après Dom Guilhermy, BnF, fr. 6099, f^o 166).

29. MESQUI, « Le château de Crépy-en-Valois... » p. 264.

30. Elle appartenait à la famille de Nanteuil qui fonda également au chef-lieu de leur résidence un prieuré clunisien à la fin du XI^e siècle.

31. BEAUVILLÉ (Victor de), *Histoire de la ville de Montdidier*, Paris : Firmin Didot, 1857-1858, 3 vol. t. I, p. 3.

32. « *Canonicum servitium inibi de die in diem vacillare...* »

33. MARRIER (Martin), DU CHESNE (André), *Bibliotheca Cluniacensis*, Paris : Cramoisy, 1614 ; rééd. Paris : Protat, 1915, col. 1 402-1 403.

et en concédant l'abbaye à Cluny, Simon manifeste son souci du salut. La translation du corps de Raoul, qui avait usurpé Montdidier, mise en relation avec la donation de 1076, correspondrait à un repli du lignage autour du sanctuaire de la famille comtale²⁸. Simon parvient, dans un premier temps, à préserver l'intégrité du domaine paternel mais, dès 1077, il quitte le siècle et abandonne ses biens à ses adversaires. L'acte de 1076, publié dans un contexte politique agité, associe le comte Simon et le roi Philippe. La mort au monde de Simon vient opportunément interrompre une crise dont le principal bénéficiaire est le Capétien. Cette conversion est sans doute l'aboutissement d'un processus de pacification, dans lequel les moines de Cluny semblent jouer un rôle d'intermédiaires entre les deux partis en conflit.

Pour les X^e-XI^e siècles, Jean Mesqui²⁹ a tenté de reconstituer l'organisation spatiale de Crépy : partition château-collégiale puis abbaye et bourg castral. À l'intérieur même de la ville, une ligne de murs nord-sud se raccordait à ses extrémités avec la ceinture de l'éperon, délimitant le *castrum* primitif de périmètre pentagonal mentionné depuis 1008. La superficie intérieure était certainement divisée en deux parties distinctes, le château et le bourg castral. Le bourg est mentionné pour la première fois en 1117 ; il avait été concédé par Gautier le Blanc à Saint-Arnoul et contenait l'église-mère Saint-Denis. Quant au secteur réservé, il se subdivisait à nouveau : on y trouvait au sud le château proprement dit, dont l'angle sud formait la seigneurie du « Donjon »³⁰, distincte dès le XI^e siècle ; au nord était la collégiale, puis abbaye.

En 1074-1076, Simon fait exhumer le corps de son père, Raoul, de la chapelle du château de Montdidier (fig. 20) pour le faire transférer dans le monastère Saint-Arnoul de Crépy. C'est peut-être à cette occasion ou, plutôt, lors de l'inhumation de Raoul qu'est institué un chapitre de 13 chanoines pour desservir cette chapelle Notre-Dame.

Entre 1130 et 1134, l'évêque d'Amiens et le comte de Montdidier donnent la chapelle à Cluny, ce qui provoque la rébellion des chanoines³¹. Devant cette opposition qualifiée de relâchement³², un traité d'union, imposé par le pape Innocent II, demande aux évêques d'Amiens et de Noyon d'arbitrer que les 13 chanoines cèderont leur place aux moines à leur mort. Il prévoit les cas qui pourraient se présenter dans les successions et lors des donations. L'arbitrage, approuvé par l'archevêque de Reims, est ratifié par le pape en mars 1136 dans une bulle adressée à Pierre le Vénérable³³. Le nombre et la qualité des autorités intervenantes montrent que ce remplacement progressif n'avait rien d'évident. Du reste, l'affaire fut suivie pas à pas par ces mêmes autorités.

Au cours des XII^e-XIII^e siècles, le prieuré est isolé de la ville, laissant l'espace castral primitif s'intégrer progressivement dans l'urbain.

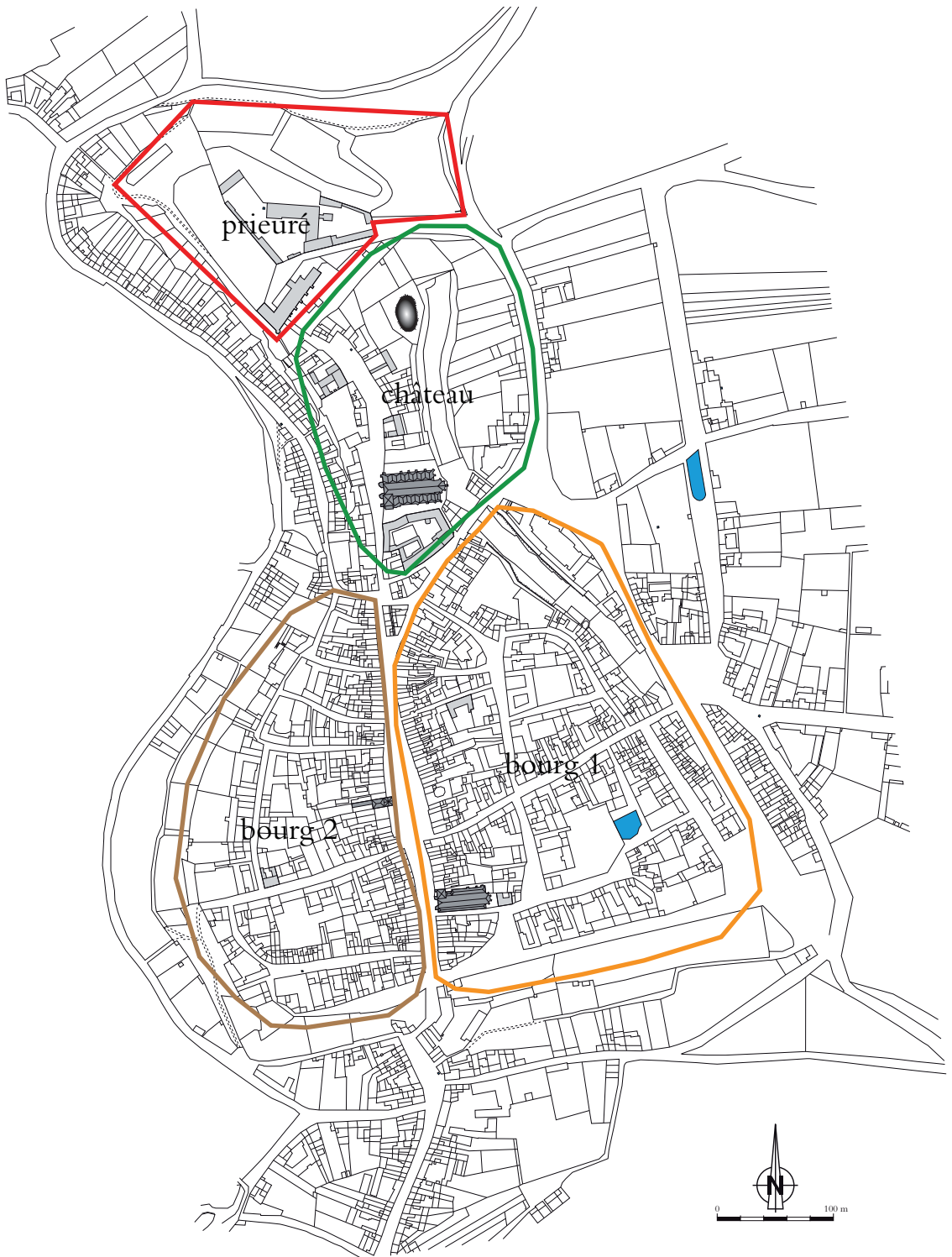


Fig. 20 : plan de situation du prieuré de Montdidier (Somme).
(DAO Ph.R. d'après cadastre dit napoléonien)

34. RACINET (Philippe) (s. dir.), *Archéologie et histoire d'un prieuré bénédictin en Beauce : Nottonville (Eure-et-Loir)*, Paris : CTHS, 2006.

À Nottonville (Eure-et-Loir)³⁴, c'est l'ensemble de l'espace castral et de ses défenses qui a été récupéré et réutilisé, à partir de 1219, par les moines de Marmoutier installés dans cette résidence des vicomtes de Chartres depuis le début du XII^e siècle (fig. 21).

Il ressort des sources du XI^e siècle que la *villa* de Nottonville était entrée dans l'honneur vicomtal par le biais d'une investiture comtale. Entre 1030 et 1070, le *casamentum* des vicomtes a dû connaître une première période de croissance et d'organisation. En 1073, Evrard II cède le *redditus* de la *villa* de Nottonville aux moines de Marmoutier. À cette époque, la résidence noble devait comporter une motte dominant un ensemble fossoyé. L'arrivée de quelques moines, trois au maximum, qui installent leur *domus* dans l'espace castral, n'a certainement pas modifié la structure de la résidence.

Au cours des vicissitudes des luttes menées par Hugues III du Puiset, il est possible que Nottonville ait été une résidence habituelle de la famille vicomtale. La destruction du château du Puiset pourrait fournir une raison plausible et un acte d'Hugues des années 1120-1125 pour l'abbaye chartraine de Josaphat est passé à Nottonville. À cette époque, la résidence des vicomtes est représentée par un bâtiment rectangulaire en pierre. Au sud, un autre bâtiment plus léger est matérialisé par un mur, des trous de poteau et une série de couches d'occupation. Trois monnaies et une bulle provenant du monastère de Notre-Dame de Josaphat à Jérusalem permettent de bien caler chronologiquement cette zone d'occupation. La bulle est le sceau de l'abbé Gilduin (1120-1130), neveu du vicomte de Chartres Evrard. C'est une nouvelle preuve de la présence de ces seigneurs à Nottonville dans le courant du XII^e siècle et de l'importance de cette résidence, qui est reconstruite après 1150.

En effet, une complète restructuration du site castral est entreprise, sans doute par le vicomte Evrard IV, qui voit l'organisation administrative de ses domaines améliorée grâce au centre de gestion monastique, désigné par le terme « prieuré » dès le début du XIII^e siècle. Un donjon résidentiel est associé à d'autres espaces résidentiels ou utilitaires. Cet ensemble, qui peut être daté des premières années de la seconde moitié du XII^e siècle, a été construit par et pour des laïcs.

Où résident les moines au XII^e siècle ? Les textes parlent d'une *domus* où vivaient le prieur, certainement quelques moines et des familiers. À la vie religieuse s'ajoutaient des fonctions de surveillance et de gestion des biens concédés en 1073 et acquis ensuite. Certes, une *domus* est un centre d'exploitation, un centre comptable, et le prieur et son assistant pouvaient fort bien être logés grandement dans un étage de la tour. La chapelle, mentionnée plus tard, a très bien pu servir

Du voisinage à l'insertion...

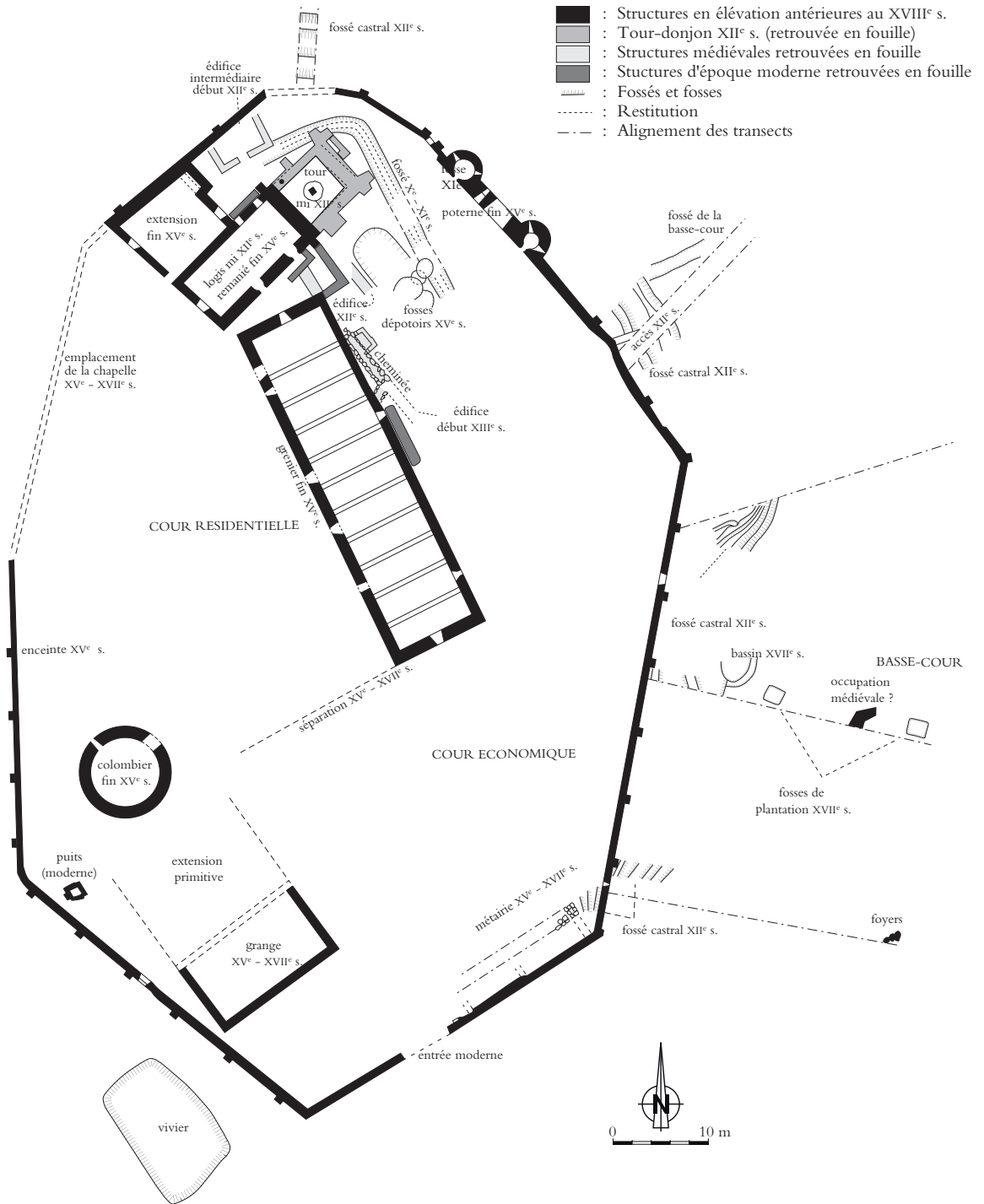


Fig. 21 : plan du prieuré de Nottonville (Eure-et-Loir)
(Plan Fr. Ligny. DAO Ph.R.)

aux vicomtes quand ils venaient à Nottonville et à la domesticité du lieu, comme aux deux moines. Cependant, la politique monastique intense menée dans le terroir laisse penser à une autonomie certaine des moines. L'installation priorale, située à l'intérieur de l'enceinte fossoyée du château et certainement dans la cour méridionale, devait être petite mais pas obligatoirement sommaire. Un seigneur, Gasthon de Brou, y fut soigné... et il guérit ! En tout état de cause, il existe des relations privilégiées entre les moines et les seigneurs, relations qui ne sont pas étrangères aux méthodes d'implantation de l'abbaye de Marmoutier.

Ce n'est qu'en 1219 que l'abbaye de Marmoutier récupère et occupe l'ensemble du site castral, tout en construisant un nouveau bâtiment prioral au sud de la tour. Nous avons là une implantation monastique en deux temps tout à fait particulière, qui représente un cas inédit et assez exceptionnel d'absorption d'un donjon seigneurial au sein d'un ensemble monastique.

Pour terminer, tentons de mettre notre typologie à l'épreuve des comptages avec le fichier des prieurés clunisiens de la province de France. Sur 177 notices, 53 sont concernées, de près ou de loin, par le fait castral, soit 30 %. On note 12 prieurés dépendant de Saint-Martin-des-Champs et 12 maisons de La Charité-sur-Loire, ce qui signifie que les filiations ne sont pas un facteur discriminant.

Parmi les 53 notices positives, 39 (73,6 %) peuvent être rangées dans la catégorie « voisinage ». Ce sont des prieurés de tous types. Certains voisinages sont seulement factuels, donc sans conséquence, comme dans le cas de Saint-Christophe-en-Halatte qui est proche d'une résidence de chasse royale dans la forêt du même nom. D'autres concernent un bourg castral et constituent donc autant de cas particuliers, qu'il faudrait analyser par le biais d'une solide étude de topographie urbaine.

10 notices (18,9 %) relèvent du cas de figure « intégration ». Les prieurés en question sont souvent des fondations liées à des comtes et succèdent généralement à une collégiale. Nous pouvons donc conclure que ce cas constitue majoritairement un héritage. Comme nous l'avons vu précédemment, la question de l'insertion dans une basse-cour de motte castrale nécessite une étude topographique approfondie.

4 notices (7,5 %) font partie de la catégorie « absorption » ou « réutilisation ». Mais, en général, ce mouvement est précédé par l'intégration, avec les mêmes caractéristiques (présence comtale, ancienne

collégiale). On le voit, la théorie est dépassée par la réalité, ce qui oblige à la prudence.

Nous pouvons donc conclure que beaucoup de situations sont héritées, en particulier avec des collégiales à l'origine, et que les cas évoqués d'une manière théorique peuvent évoluer : une intégration originelle peut se transformer en une absorption ; c'est du reste un peu logique. Enfin, y a-t-il des congrégations plus sensibles au phénomène castral ? Pour celle de Marmoutier, l'idée répandue d'une relation privilégiée avec le monde de l'aristocratie laïque ne se traduit pas obligatoirement dans la géographie de son implantation : sur les sept prieurés des diocèses de Beauvais et d'Amiens, seuls deux, Auneuil et Maintenay, sont installés à proximité du château de la seigneurie³⁵.

Tous ces faits et tous les exemples développés tendent à confirmer l'idée d'une totale connivence entre l'aristocratie laïque et le monde monastique, point de départ de notre exposé. Un dernier cas, méridional, vient renforcer notre conviction, tout en révélant le chemin à parcourir pour finaliser une enquête qui ne fait que débiter. Il s'agit d'une histoire découverte au détour des pages de la thèse de Michel Aubrun sur le Limousin³⁶. En 1114, Géraud de la Roche, seigneur de La Roche-Canilhac (Corrèze), offre, à l'intérieur de l'enceinte de son château, un emplacement pour la construction d'un prieuré en faveur de l'abbaye de Tulle. Plus tard, son fils abandonne l'ensemble du château au profit des moines et en rebâtit un autre à l'endroit où il s'en trouvait un auparavant.

35. DECLERCK (Hélène), *Les dépendances monastiques de l'abbaye de Marmoutier dans les diocèses d'Amiens et de Beauvais (fin XI^e-milieu XIV^e siècle)*, Mémoire de maîtrise, Université de Picardie, 2000.

36. AUBRUN (Michel), *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI^e siècle*, Clermont-Ferrand : publications de l'Institut du Massif Central, 1981, rééd. 2007, p. 371.